



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

27 juin 2013

Conseil municipal du 27 juin 2013
Ordre du jour

1	Urbanisme : convention Habitat 29 - ville - Kerandon
2	Commerce - tourisme : tarifs des droits de place - (Beuzec Conq et Lanriec)
3	Sport - nautisme : Conventions entre l'Union sportive concarnoise et la ville de Concarneau
4	Sport - nautisme : USC - attribution d'une subvention exceptionnelle
5	Culture : Gouel Breizh - Fête de la Bretagne - attribution d'une subvention exceptionnelle à Tud Bro Konk
6	Culture : bagad KONK KERNE - attribution d'une subvention exceptionnelle
7	Action sociale : Sourdine - Attribution d'une subvention exceptionnelle
8	Action sociale : WAR ZAO - Attribution d'une subvention exceptionnelle
9	Action sociale : Enfance et famille d'adoption Finistère - attribution d'une subvention exceptionnelle
10	Culture - patrimoine : fortifications - programme de restauration - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
11	Culture : Maison des Associations - Demande de subventions au titre du contrat de pays
12	Action sociale : Démolition d'une friche en vue d'une réhabilitation sociale pour la création de l'épicerie sociale et solidaire - Demande de subvention au titre du contrat de pays
13	Action sociale : Convention partenariale tri-partite entre la ville, la C.A.F., et le centre socio-culturel La Balise »
14	Eau et assainissement : rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - Année 2012
15	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2012 (budget principal et budgets annexes)
16	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget principal)
17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget de l'eau)
18	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget de l'assainissement)
19	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du port de plaisance)
20	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du bac du passage)
21	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget des restaurants municipaux)
22	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
23	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget principal
24	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe de l'eau
25	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe de l'assainissement
26	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du port de plaisance
27	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du bac du passage
28	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe des restaurants municipaux
29	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
30	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget principal
31	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe de l'eau
32	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe de l'assainissement
33	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du port de plaisance
34	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du bac du passage
35	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe des restaurants municipaux
36	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles

37	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2012 - utilisation des fonds
38	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et remise gracieuse - budget annexe de l'eau
39	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
40	Développement durable : attribution de subvention pour l'achat de bacs récupérateurs d'eau
41	Moyens généraux - finances : cession des actions SEMAEB (société d'économie mixte pour l'aménagement de la Bretagne)
42	Vœu pour la ratification de la charte européenne es langues régionales ou minoritaires présenté par le conseil municipal de Concarneau

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 27 juin 2013

Bien Mesdames et Messieurs, bonsoir. On débute ce conseil municipal un petit peu en retard. Est-ce que c'est le signe des vacances qui approchent ?

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M QUILLIVIC.

(appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 21 juin 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le rapport de présentation du compte administratif 2012,
- le compte administratif 2012,
- le budget supplémentaire 2013,
- le rapport sur l'eau.

Vous trouverez sur votre table :

- La convention relative au programme de renouvellement urbain du quartier de Kerandon, qui a été modifiée. Elle a été modifiée en plusieurs endroits afin de corriger certaines erreurs, mais également suite à des demandes émanant du Conseil général et de CCA, sur les paragraphes qui les concernent à la page 4 et 5 de la nouvelle convention. Une annexe 1 a aussi été rajoutée permettant l'identification des immeubles. Voilà sur le premier point.
- Sur le 2^{ème} point, il s'agit de la convention d'utilisation du stade Guy Piriou et du site de Keriolet, elle a été modifiée en page 2 et en page 3 de la nouvelle convention.
- Le vœu pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, présenté par le conseil municipal de Concarneau.

Je vous demande de vouloir accepter l'inscription de ces documents à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

L'inscription à l'ordre du jour de ces documents est accepté par 32 voix pour, (M Besombes n'étant pas arrivé).

L'ordre du jour de ce présent conseil est assez copieux, il y a 41 délibérations qui concernent surtout le domaine financier. Nous aurons quelques éléments concernant l'urbanisme, des conventions sportives, des conventions concernant l'action sociale. Voilà pour l'essentiel de cette présentation du conseil municipal. Si vous voulez bien, et si vous n'en voyez pas d'inconvénient, nous allons commencer par le sujet n°1 et qui concerne l'urbanisme et en particulier la convention avec Habitat 29, CCA et le Conseil général, concernant Kerandon.

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Au préalable au début du conseil je vous propose d'avoir une pensée émue pour Daniel Michel qui a été conseiller municipal de nombreuses années. Nous pouvons peut-être observer une minute de silence.

M le Maire :

Je suis tout à fait d'accord. Si vous voulez bien, nous allons observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de M Daniel Michel.

M le Maire :

Merci bien.

M Debusyer, si vous voulez bien nous présenter le prochain dossier.

1	Urbanisme : convention Habitat 29 - ville - Kerandon
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Debuyser. Est-ce que vous avez des interrogations sur ce dossier ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz.
J'ai une première interrogation concernant le nombre de logements qui seraient déconstruits dans l'opération. Apparemment c'est 25, mais je voulais avoir la confirmation. Je voulais également connaître le nombre de logements vacants dans la cité de Kerandon.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je dirais que tout ce qui concerne la réhabilitation énergétique est effectivement extrêmement urgente. En commission action sociale, nous ne cessons de constater, lors des attributions des aides facultatives, que les gens qui sont sur Kerandon ont des factures énergétiques qui explosent et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi. Nous supposons que c'est à cause des logements. D'autre part, je ne comprends pas très bien pourquoi il faut demander une autorisation à Réseau Ferré de France pour installer des logements sociaux sur l'espace de la gare. D'autre part, ça ramène à la question que Philippe a posée. Sur le plan, il y a des points d'interrogation. Nous ne savons pas si ce sont des bâtiments qui doivent être détruits ou pas. Il reste 2 points d'interrogation sur lesquels nous nous interrogeons.

M le Maire :
Très bien, il n'y a pas d'autres questions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Dans la convention, vous parlez d'une quinzaine de logements, en construisant en dehors du quartier, 5 logements adaptés à des familles dont la difficulté à vivre en résidence collective est reconnue. J'aimerais bien avoir des explications, pour savoir qui sont ces gens. Juste au début du paragraphe, vous parlez d'une mixité sociale, je ne comprends comment on peut avoir une sorte de ghettoïsation pour 5 logements.

M le Maire :
Bonne question. Toutes les questions sont bonnes, celle-là est pertinente. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Ce n'est pas une question, c'est simplement une remarque. La convention sera signée, me semble-t-il très prochainement, début juillet. Je ne serais pas là, le président du Conseil général sera là. Je voulais dire que Kerandon mérite cela. Il mérite ce projet-là. Je pense qu'un tel projet aurait mérité que l'ensemble des conseillers municipaux puissent être autour de la table pour en discuter et pas simplement en commission urbanisme, comme cela a pu être fait de manière ponctuelle me semble-t-il. Mais c'est bien au delà de cela, notamment en ce qui concerne l'école de Kerandon. J'ai assisté au titre du Conseil général, à une réunion ici et je m'étais dit qu'il fallait sans doute traiter également le devenir de cette école, et même peut-être, mais je peux concevoir que ça n'ait pas été retenu, que l'on puisse la sortir de Kerandon pour la rendre plus attractive. Je regrette qu'une nouvelle fois, vous n'ayez pas souhaité que les membres de l'opposition soient pleinement dans leurs attributions, dans leurs droits, en

travaillant sur un projet qui dépasse, me semble-t-il les clivages qu'il peut exister autour de cette table.

M le Maire :

Bien reçu. Il n'y a pas d'autres remarques ? Peut-être que M Debuyser a des éléments de réponse, et j'essayerai de compléter.

M Debuyser :

Pour répondre à la question de M Philippe Le Coz, ce sont effectivement 25 logements qui vont être déconstruits, et qui devraient être reconstruits sur la gare. Est-ce qu'il y a des logements vacants à Kerandon ? Ça dépend de ce que l'on appelle vacant. Il y a toujours les transferts de ceux qui veulent passer d'un T2 à un T3, cela laisse un T2 de libre etc... Ceux-là, nous ne les comptons pas. Si on compte vraiment le nombre d'habitants par rapport au nombre de logements, aux dernières nouvelles il y en a un de libre, des dire d'habitat 29. Je n'invente rien, je ne suis pas habitat 29, et je ne suis pas à Kerandon. C'est le chiffre qui m'a été donné.

En ce qui concerne la facture énergétique, nous comprenons, et ça va nettement baisser les coûts de chaque habitant une fois que ce sera fait, puisque c'est le 1^{er} travail qui va être fait à Kerandon.

Pourquoi demande-t-on l'autorisation à Réseau Ferré de France ? Tout simplement parce que les terrains lui appartiennent. Sur le site de la gare, il y a un terrain qui appartient à la ville, et qui va rester parking. Il s'agit du terrain du sud. Tout le reste appartient à RFF. Actuellement, nous sommes dans la phase de l'enquête publique. À la suite de celle-ci, un maître d'œuvre sera désigné. Mais le maître d'ouvrage reste RFF. Le maître d'œuvre devra faire ce que RFF lui dit de faire, en accord avec la ville. Les terrains appartenant à RFF, il est correct de demander à RFF de réserver un emplacement pour les 25 logements d'habitat 29, puisqu'ils pourraient les réserver aussi bien pour l'OPAC ou quelqu'un d'autre, à d'autres emplacements.

Les points d'interrogation qui figurent sur les plans, concernent la phase 2 de Kerandon.

Va-t-on démolir les 2 immeubles sur lesquels figurent un point d'interrogation ? Pour l'instant c'est toujours à l'étude auprès d'habitat 29. Ces points d'interrogation, ce sont des déconstructions que la ville souhaite, de façon à avoir une vue prolongée sur le bois qu'il y a à l'arrière et à avoir une transversalité un peu plus importante du nord vers le sud. C'est à l'étude. Point d'interrogation, on ne sait pas encore aujourd'hui, ce que va devenir la phase 2. les 5 logements dont parle Mme Le Meur, aux dire d'habitat 29, il existe dans un certain nombre de quartiers d'habitat 29, et d'ailleurs dans d'autres quartiers pour d'autres organismes publics, mais surtout dans des quartiers comme Kerandon, un certain nombre de familles qui à elles seules, « mettent la pagaille ». Je ne veux pas préjuger de ce que pense Habitat 29, mais il a eu d'autres expériences dans d'autres communes. Il a enlevé ces personnes dont lui seul a la connaissance, pour les faire habiter à un endroit, dans un pavillon, tout s'est calmé, même ces gens-là se sont calmés. En fait, c'est l'endroit où ils sont qui pose problème. Il suffit de les changer et d'après habitat 29, ensuite tout va très bien. Habitat 29 nous a donc demandé si on pouvait disposer d'un terrain de 5 à 8 000 m², il s'agit de ces habitations-là.

Mme Le Meur Marie :

Micro non branché.

M Debuyser :

Non, je sais...

M le Maire :

Je vais vous répondre.

M Debuyser :

M le Maire va vous répondre parce qu'il y avait un sujet que nous avons justement enlevé de la convention et qui avait trait à cela. Quant aux clivages, je suis désolé, c'est Habitat 29 qui invitait les gens à participer à ces réunions. Je ne suis pas Habitat 29 et je ne peux pas répondre à votre question.

Mme Le Meur Marie :
Micro non branché....

M le Maire :
Je vais vous répondre. Est-ce que c'est terminé ?

M Debuyser :
Oui, j'ai fini.

M le Maire :
Mme Calvez voulait dire un mot.

Mme Calvez :
Je voulais juste dire à Mme Le Meur, qu'en ce qui concerne les 5 logements, il y a 2 ou 3 ans, j'avais demandé quand ça se présentait au niveau des achats que la ville pouvait faire, d'avoir des logements un peu à l'écart de la ville, parce que l'on a eu, ces 5 dernières années des soucis avec des petits autistes. C'était vraiment un réel problème pour les parents et pour le voisinage. Ces familles-là se trouvaient en difficulté très rapidement avec des plaintes de voisins par exemple. Nous avons pu mettre 2 familles au Passage dans des petites maisons de ville avec le garage qui isolait des voisins. Ça avait été un peu une demande de ma part en disant que si nous avions des petits pavillons un peu à l'écart, ça arrangerait bien ces familles-là. Nous avons eu 3 familles d'autistes, nous avons trouvé une solution pour 2 d'entre elles.

M le Maire :
Merci Mme Calvez, très rapidement pour schématiser. Bien évidemment, nous avons un problème d'isolation qui se répercute sur les consommations énergétiques, cela fait exploser les factures. Dans le programme de réhabilitation, il y a cette partie importante concernant l'isolation et le remplacement des équipements thermiques. Ensuite, en ce qui concerne RFF, c'est tout simplement parce que dans le programme prévu à la gare et la convention qui a été signée entre l'Etat et RFF, il y a obligatoirement et prioritairement de l'habitat à vocation sociale. En ce qui concerne Habitat 29 et la participation aux travaux, il faut savoir qu'Habitat 29 est le maître d'ouvrage et que la ville de Concarneau n'est que partenaire, privilégié, certes, mais c'est Habitat 29 qui a fait toutes les démarches d'études, que ce soit sur le plan sociabilité, sur le plan urbanisme et ainsi de suite. En ce qui concerne ces 5 logements, je mettrais plutôt un bémol, dans la mesure ou la stigmatisation et la discrimination, pour moi, lorsque l'on parle de mixité, il faudra peut-être que nous en rediscutions avec Habitat 29. On peut le comprendre peut-être dans les faits si on veut être pragmatique, mais il faut qu'il y ait une réflexion un peu plus large sur ce sujet. M Le Coz.

M Le Coz :
J'avais posé la question tout à l'heure, à priori, il n'y aurait qu'un logement vacant à Kerandon. Mais il se trouve que sur la ville de Concarneau il y a beaucoup d'autres opérations réalisées par l'OPAC et qui permettent justement aussi des logements sociaux. Réellement, je pense que la phrase concernant RFF, est inutile et tout à fait malvenue. L'enquête publique est en cours actuellement. Aujourd'hui RFF n'a pas de terrain constructible à la gare. Je pense qu'il faudrait enlever cette phrase qui ne sert à rien, parce qu'il va de soi que le jour où les terrains seront rendus constructibles, et le jour où il y aura une opération d'habitat groupé, RFF sera tenu de réaliser un certain pourcentage de logements sociaux. Cette phrase ne sert à rien, et elle est malvenue parce que nous sommes en cours d'enquête publique. Et aujourd'hui, RFF, dans ce secteur, n'a pas de terrain constructible.

M le Maire :
M Le Coz, c'est votre point de vue, maintenant, je pense que s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons procéder au vote. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Pour revenir sur ce que vous avez dit, évidemment qu'Habitat 29 ne va pas rencontrer tous les

membres du conseil municipal et demander à tout le monde d'y participer. En amont, la ville de Concarneau quand elle doit aller voir Habitat 29, le Conseil général ou la Région, vous pouvez réunir les conseillers municipaux pour présenter les projets, et porter la voix de tous ensuite devant les autres collectivités ou les autres établissements. C'est cela que je vous demande. On ne va pas tous négocier avec Habitat 29.

D'autre part, concernant la facture énergétique pour les locataires, il me semble que Morlaix a fait le choix également de réhabiliter un quartier populaire, sans doute un peu plus petit que Kerandon, mais qui a été fait à la même époque. Il a choisi d'aller un peu au delà, en acceptant qu'une usine de type Valcor, puisse produire de l'énergie. Je pense que cette piste n'a pas été retenue, peut-être que ça se fera lors d'une 2^{ème} ou 3^{ème} tranche peut-être, mais je pense que ça mériterait aussi qu'on s'y attèle un peu.

M le Maire :

Vous êtes conseillère générale sur le secteur de Concarneau, le Conseil général est largement impliqué dans ce dossier de réhabilitation et vous devez avoir tous les éléments pour vous interroger sur les questions qui peuvent se poser. Je crois qu'en ce qui concerne justement cette étude, en ce qui concerne le chauffage, il y a eu une étude qui a été faite par Habitat 29 et je crois savoir que cette étude a permis de dégager des conclusions sur ce sujet du chauffage qui est un élément important sur l'ensemble de Kerandon.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M le Maire :

Très bien, sur ce point n°1.

Le point n°2, nous allons laisser la parole à Mme Depoid concernant des tarifs de droits de place à Lanriec.

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques ? M Le Coz.

M Le Coz :
Juste une remarque. Dans la mesure où il y avait déjà 20 % pour les assidus, est-ce que l'on peut pas en même temps voter un petit plus pour les assidus qui pourraient bénéficier à ce moment-là de 30 %, plutôt que de mettre tout le monde à égalité ? Je serais donc favorable pour un petit plus en faveur des assidus.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Juste une question. Sur la zone commerciale, à la place de speedy, c'est bien une boulangerie qui se fait ?

M Debuyser :
Et une boucherie.

Mme Le Meur Marie :
Et une boucherie. Est-ce que c'est judicieux ? Pour redynamiser le bourg de Beuzec, ne fallait-il pas la faire au bourg de Beuzec ? C'est une question que je me pose. Quelle opportunité ?

M Debuyser :
Nous sommes dans un domaine privé. La seule façon où nous aurions pu agir, c'est que les ZACOM soient approuvées, et elles ne le sont pas encore.

M le Maire :
Voulez-vous préciser ce qu'est une ZACOM ?

M Debuyser :
Ce sont des « zones d'activité commerciale » à l'extérieur de la ville. Elles seront limitées en surface. C'est-à-dire que tous les magasins dont la surface est inférieure à 400 m², n'auront plus le droit d'aller à l'extérieur de la ville. Inférieur à 400 m², c'est obligatoirement en ville. Cet espace fait effectivement partie de la future ZACOM, si elle était venue avant, ils n'auraient pas eu le droit de le faire. Aujourd'hui, rien ne nous permet, du point de vue réglementation urbanistique, de les empêcher de faire cela là. Ce seront donc des boucheries et boulangeries artisanales.

M le Maire :
Merci M Debuyser, est-ce que Mme Depoid peut répondre concernant le marché de Beuzec qui est l'objet de cette délibération ?

Mme Depoid :
Merci M le Maire. Je vois que M Le Coz demande un petit plus, et on m'avait déjà demandé un petit moins. On va s'expliquer sur la manière dont tout cela peut fonctionner.
À la suite de la fermeture de la boulangerie faisant office d'épicerie de dépannage, la présidente du conseil de quartier de Beuzec Conq a désiré, pour redynamiser le bourg, pouvoir avoir un marché. Après étude de la faisabilité avec les représentants syndicaux des non sédentaires nous

avons convenu qu'il serait plus judicieux, dans un premier temps, de renforcer les cantonnements. En effet, actuellement et depuis plus d'un an, un vendeur ambulant de pizzas vient le mardi soir. La présidente a alors demandé la possibilité de bénéficier de tarifs de droit de place revus à la baisse. C'est l'objet de notre vote ce soir, seul le tarif cantonnement pouvant être retenu, puisqu'il ne s'agit pas d'un marché dont la création relève de règles strictes. Pour marquer notre volonté d'accompagner cette initiative, nous proposons d'appliquer une réduction de 20 % du tarif municipal correspondant à des professionnels ayant déjà plus d'un an de présence comme c'est le cas du pizzaiolo.

Nous ne parlons pas de la gratuité puisque la gratuité ne nous avait pas été.... *Brouhaha*....

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Depoid :
La gratuité m'avait vraiment été demandée au départ par les conseils de quartier. Je vais parler de la gratuité aussi parce que c'est quand même une demande qui vient de m'être refaite, après que nous ayons fait ce document sur lequel nous devons voter ce soir.

Si désormais ce n'est plus d'un tarif préférentiel dont il s'agirait mais de gratuité, cette nouvelle demande mérite réflexion. Il y a des règles régissant l'occupation du domaine public, et les tarifs votés en conseil municipal participent dans une faible mesure aux dépenses nécessaires pour cette occupation (par exemple, à Beuzec nous avons posé une borne électrique d'un coût de 8 000 € qui vient d'être inaugurée, et des travaux pour un point d'eau pourraient s'avérer nécessaires si les activités alimentaires se multipliaient). Sans parler de la philosophie de savoir qui paye, car rien n'est gratuit, dans le cas présent, la question d'autoriser la gratuité pour ces commerçants ne se pose même pas. L'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques stipule : « toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance », les activités générant un chiffre d'affaires ne pouvant bénéficier des rares cas de dérogations. Je vous invite à prendre connaissance des textes.

Il est évident que maintenant nous n'allons pas faire un tarif sur un tarif.

À ce jour, seul un couple serait inscrit pour le mardi soir en plus du cantonnement déjà existant et un autre professionnel éventuellement, intéressé pour le samedi matin. C'est un début. Je me réjouie également qu'une épicerie de dépannage soit désormais ré-ouverte au bar « Les voltigeurs » et souhaite la réussite et la pérennité de ces initiatives à Beuzec Conq.

Pour ce soir, nous avons donc à nous prononcer seulement sur un aménagement bienveillant du tarif cantonnement dans les bourgs pour favoriser la redynamisation de l'offre commerciale.

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Je crois que M Echivard voulait dire un mot.

M Echivard :
Oui, quelques mots. Concernant la boulangerie, certes c'est vrai que la personne est partie en retraite. Mais actuellement, rien n'est prévu. En fin de compte, cet ensemble correspond à une habitation et les équipements sont obsolètes. Rien ne peut laisser envisager un autre commerce. D'autre part, c'est vrai que nous avons plaidé la gratuité, on s'en réfère évidemment à la législation. Concernant le voltigeur, j'en suis ravi, et je le soutiens dans ses démarches. L'épicerie n'est qu'une partie, mais logiquement je l'accompagne dans sa demande pour être aussi un lieu de service et de proximité

M le Maire :
Merci M Echivard. Oui, M Colin.

M Colin :

Je voulais savoir si les bourgs étaient aussi considérés comme des centres-villes ?

M le Maire :

Pour conclure, concernant Beuzec, ce que nous pouvons dire, c'est tout d'abord de féliciter les membres du conseil de quartier qui travaillent sans relâche, et la présidente en particulier qui essaye de dynamiser ce bourg de Beuzec. Ce n'est pas facile, mais elle s'y emploie et les gens qui sont avec elle s'y emploient également. Notre souhait est qu'effectivement, ce marché de Beuzec puisse se mettre en place et que quelques professionnels non sédentaires puissent s'implanter, afin de dynamiser et que d'autres commerçants s'installent également. Alors, la gratuité, moins 20 %, on peut toujours en discuter, mais je crois que ce n'est pas cela que veulent ces gens-là. C'est tout d'abord pouvoir travailler et faire du chiffre, que les gens viennent acheter leurs produits. Ce sont quand même des différences de tarifs qui sont très faibles. Je ne pense pas que ce soit le problème majeur. C'est encourager, soutenir, et souhaiter qu'il y ait de l'enthousiasme autour de ce marché.

Est-ce que nous pouvons voter ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Comme je n'ai pas eu l'occasion de le faire, je vais le faire là, publiquement. J'ai assisté au dernier conseil de quartier de Beuzec, et j'ai trouvé très désagréable que certaines personnes s'en prennent à la présidente du conseil de quartier, comme cela a été fait. Je trouve qu'un minimum de courtoisie est nécessaire. Elle le fait de manière bénévole, et je trouve que les propos entendus ne méritent pas d'être tenus. Je trouve cela un peu scandaleux, pour tout dire.

M le Maire :

Que je suis d'accord et que nous sommes d'accord.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci bien.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :

Alors, nous allons passer au sport avec Bruno QUILIVIC qui va nous présenter 2 sujets qui concernent particulièrement l'USC dans le cadre de 2 conventions dans un premier temps, et l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous sommes arrivés au bout ? Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ?

M Quillivic :
La convention d'utilisation du stade Guy Piriou et du site de Keriolet est modifiée, suite à une demande du comité directeur de l'union sportive et à laquelle nous avons émis un avis favorable. L'article 1 est complété par un C, concernant l'implantation des installations dont le club est propriétaire, le barnum club entreprise et la caisse centrale, c'est donc le paragraphe C dans l'article 1. Et l'article 3 également sur les manifestations sportives organisées par la ville et le lien avec les matchs prévus au calendrier de la fédération française de football. Ils sont en grisé sur la nouvelle convention.

M le Maire :
Il faut savoir qu'il y a eu 3 réunions avec l'USC. Dans la concertation, ces conventions ont été rédigées. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Non ? Bien, quels sont ceux qui sont pour ? Pardon, oui, M Carduner.

M Carduner :
Juste une petite remarque, c'est de dire notre satisfaction devant ces renouvellements de conventions, et rappeler ce que représente l'US concarnoise sur Concarneau, rapidement, je ne vais pas vous embêter avec cela. Il y a 500 licenciés, la plupart des jeunes sont formés sur le bassin de Concarneau. C'est une notoriété qui est nationale, puisque des clubs pro viennent y faire des repérages. C'est une formation reconnue. Cette année, les U17 vont évoluer en équipe nationale. Ce qui est remarquable pour un club amateur. C'est unique en Bretagne. Je disais que ce sont 500 licenciés et ce sont aussi des animations sur la ville de Concarneau. Il faut savoir que le tournoi des thoniers mobilise je ne sais combien de bénévoles et d'équipes. Je sais que d'ailleurs la plupart d'entre vous sont venus faire un tour. Il y a également la poissonnade, des animations dans les quartiers, et ce sont aussi des sections sport-étude au collège et au lycée. Pour tout cela, c'est bien que la ville accorde du crédit à son club qui fait tout pour avancer et représente bien la ville de Concarneau, je crois.

M le Maire :
Il y a 3 éléments essentiels, ce sont 600 jeunes, il y a la formation des jeunes et la volonté de travailler avec la ville. Je vais faire une proposition. M Carduner, je crois que vous êtes secrétaire du club, je vous proposerai de ne pas participer au vote, si vous le voulez bien, sur ces 2 délibérations.

Nous allons donc voter.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Très bien.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, M Carduner ne participant pas au vote.

La 2^{ème} délibération concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle, M Quillivic.

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, merci, M Quillivic. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'étais à la commission des finances qui a attribué la subvention. J'ai deux remarques. La subvention attribuée met en exergue le fait que des équipes, notamment ce que M Carduner était en train de dire tout à l'heure et notamment les équipes de jeunes. Les U17 vont être appelés à circuler un peu plus loin de la Bretagne, qu'à l'ordinaire, et que cette subvention allait notamment aider à ce fait. Il s'avère qu'au cours de cette commission, il a été évoqué le fait que quelques fois les retours d'utilisation des subventions n'étaient pas si clairs que ça. Je ne mets pas en cause l'honnêteté, je veux dire que des fois, ce n'est pas très clair. Je veux m'expliquer. En fait, on nous a présenté la subvention comme une subvention de communication. J'aimerais savoir, est-ce que ça sert à transporter des jeunes ? Ou est-ce que ça sert à faire de la « com » ? Ce n'est quand même pas la même chose. Je suppose que lors des justificatifs qui ne manqueront pas d'arriver sur les bureaux de l'équipe financière, on verra bien s'il s'agit de transporter des jeunes ou d'acheter des maillots. Ou si c'est faire de la « com », parce que la « com », c'est un peu immatériel. Je m'interroge sur cette question-là. Je m'interroge d'autant plus sur cette question-là que cette histoire d'image, que l'on vend-là, je trouve cela assez choquant. Autant je voterai pour, parce que je trouve que c'est très important de former des jeunes aux activités sportives, de leur permettre d'avoir des actions intéressantes et de les amener dans des championnats etc... Je trouve cela vraiment bien. Autant, cette histoire de vente de l'image de Concarneau, au travers d'une équipe de jeunes en particulier, je trouve cela choquant. Je le sais, M Quillivic, vous m'avez déjà répondu en commission des finances que vous n'étiez pas d'accord avec cela, mais je trouve ça choquant. Concarneau n'est pas à vendre. Les équipes de jeunes, les équipes de football et les équipes sportives ne sont pas à vendre. Je trouve qu'il y a un espèce d'amalgame que je trouve assez désagréable. Je trouve que l'on utilise pas de l'argent public pour vendre de l'image. À quoi ça nous sert ? À quoi ça sert aux concarnois que l'on vende leur image de cette façon-là ? Franchement, je suis assez choquée. Il me semble que la compétence des habitants de cette ville, des jeunes qui pratiquent le sport, ou des compétences et des savoirs-faire sont suffisants pour garantir une bonne image de la ville. On n'utilise pas de l'argent public pour faire ce genre d'opérations qui sont totalement immatérielles, que j'irais presque jusqu'à dire perverses.

M le Maire :
M Carduner.

M Carduner :

Je voulais répondre à Mme Dieterlé. Je crois qu'il y a un mélange, peut-être une confusion ou une méconnaissance sur le fonctionnement des clubs sportifs, en particulier ceux de l'US concarnoise. Je rappelle, et M le Maire le rappelait très justement, un des piliers sinon le pilier principal, puisque c'est notre survie qui est en jeu, est la formation des jeunes. Il est clair, que justement, nous ne sommes pas rentrés dans l'air marchand des clubs de football de haut niveau, parce que nous n'en avons pas les moyens et nous n'en avons pas le désir. Tout ce qui est du fonctionnement du club réclame quand même de l'argent parce qu'il faut bien comme vous le disiez, acheter des maillots, payer des éducateurs, les déplacements, les arbitres, les structures, etc... ça c'est une chose et de dire maintenant, qu'on véhicule une idée marchande, parce qu'on fait du sport, ça me choque terriblement quand je vois, je le répète, nos U17, qui vont aller jouer dans la France entière, et c'est une grande première pour un club amateur breton, je suis content de voir le logo Concarneau s'exprimer et être vu sur tous les terrains de

France, grâce à nos jeunes qui ont une qualité non seulement footballistique, humaine et sportive. D'autre part, j'avais oublié tout à l'heure de dire que l'US concarnoise participe à la vie concarnoise d'autant plus que maintenant, il y a un club entreprise. Le club entreprise, justement rassemble 105 entreprises sur Concarneau et organise des soirées thématiques pour animer la saison sportive, en faisant venir des gens comme Papin, Coppa, Fontaine, Desjoyaux, Jourdain, et d'autres personnages comme cela. Je voulais dire par là, que l'USC n'est pas simplement non plus un club sportif. C'est aussi un club qui est très ancré dans le lien social sur Concarneau et qui crée du lien. On dit 500 licenciés, mais c'est aussi 80 bénévoles déclarés parce que des occasionnels, il y en a beaucoup plus que ça. Pour revenir à ce que je disais, l'USC mérite toute l'attention des élus. Et le travail qui est fait mérite d'être reconnu, parce que je répète, et là, je parle sous contrôle des connaisseurs, l'USC est arrivée dans l'excellence amateur.

M le Maire :

Merci M Carduner. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, comme l'a dit Marc Carduner, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Le club fédère les concarnois. C'est un club formateur qui a de bons résultats sportifs, c'est un club où il y a des bénévoles. Je félicite les bénévoles parce que sans eux, rien de tout cela serait possible. Mais, d'autres clubs de Concarneau, même s'ils n'ont pas cette notoriété-là, même s'ils ne sont pas à ce même niveau de résultats, mériteraient aussi que la ville soit auprès d'eux, et je regrette que depuis 5 ans, ça n'a pas été le cas. Bravo pour ce que l'USC fait...

Brouhaha....

Mme Ziegler :

On ne va pas revenir sur le problème des subventions, il y a moins 15 %, me semble-t-il !

M le Maire :

Bien, nous avons bien compris. Et je vais laisser ensuite la parole à Bruno Quillivic. J'ai bien compris le message. Un message de Marc Carduner tout à fait louable, et on peut le comprendre. C'est peut-être en décalé avec ce qu'a dit Dominique Dieterlé. Il est évident que quand l'USC se déplace, que ce soit avec les jeunes ou que ce soit avec son équipe de CFA, il véhicule, même si c'est immatériel, même si c'est, je ne vais pas dire marginal, mais ça ne se mesure pas. Mais véhiculer une image de Concarneau et une image positive, c'est toujours bon. C'est vrai par exemple, les Filets-Bleus véhiculent une image positive, ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose, mais quand les clubs se déplacent, ou quand les clubs viennent à Concarneau, et bien c'est pareil, c'est donner une image dynamique de la ville. C'est vrai que cette subvention est aussi conditionnée, c'est une subvention exceptionnelle. Pour l'instant, le club est en progression constante au niveau des jeunes parce qu'il y a une équipe qui va jouer en national. Il y a aussi l'équipe 1^{ère} qui joue en CFA, en championnat national, ce n'est pas négligeable. C'est donc une subvention exceptionnelle qui peut être mise en question dans le futur. C'est important. Ensuite, la promotion de l'image de la ville, c'est aussi important. Je reviens sur cette convention, il y avait un élément sur la convention précédente qui n'existait pas, c'était dans le cadre de la politique de ville, la participation éducative et sociale de proximité. Il y a un engagement de proximité, précisément à Kerandon et à Lanriec, pour que le club se déplace, et puisse permettre de faire de la promotion sportive, éducative et sociale par le lien, directement dans les quartiers. Ce sont des éléments nouveaux dont il faut tenir compte.

Je vais laisser la parole à Bruno Quillivic, qui va s'en doute répondre à Mme Ziegler.

M Quillivic :

Je voulais tout d'abord dire que je partage entièrement les propos de Marc Carduner, je n'ai pas grand chose à rajouter par rapport à cela au niveau de l'USC. Je partage son point de vue là-dessus. Concernant Mme Ziegler, autant je suis d'accord sur le principe que d'autres clubs méritent aussi d'avoir un soutien de la ville, autant je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a

été fait pour eux. Certes, il y a eu cette baisse commune à l'ensemble des associations de la ville, mais je tiens à rappeler quand même que certaines associations depuis ont vu leurs subventions augmenter, certes, peut-être pas au niveau espéré par certains, mais il a augmenté. Nous sommes aussi intervenus par la mise en place de moyens matériels à disposition des clubs, je rappelle le minibus Visiocom pour permettre aux associations de diminuer leurs frais de transport pour se rendre à leurs manifestations sportives. Il y a un certain nombre d'investissements qui ont eu lieu dans les équipements sportifs. Ce sont des petits investissements qui étaient nécessaires et que nous avons réalisés. Je tiens à dire que cette subvention, et cela répondra peut-être à Mme Dieterlé, ce n'est pas une subvention qui est prélevée sur le montant global des subventions des autres clubs. On ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul. C'est pour cela que nous avons choisi cette subvention de communication qui est comme le dit la délibération, c'est-à-dire une prise en compte de l'image qui est véhiculée à l'extérieur. Cette image est beaucoup plus importante parce que les déplacements sont beaucoup plus éloignés, en terme de spectateurs c'est beaucoup plus important que la plupart des choses, et c'est aussi le fait d'avoir signé une convention de partenariat pour laquelle le club s'engage aussi à intervenir encore plus dans la ville. À promouvoir par exemple à une chose que nous tenions vraiment, ce sont les principes éducatifs et l'éthique sportive, notamment vis-à-vis de tout le public venant au stade, les joueurs, et même les spectateurs. C'est tout un ensemble d'engagements qui justifient cette subvention aujourd'hui et qui, encore une fois, n'enlève rien aux autres.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Il me semble que M Calvarin a demandé la parole.

M Calvarin :

Toujours un peu sur la remarque de Mme Ziegler concernant les subventions. C'est vrai que les subventions aux associations sportives, c'est une des phases du fonctionnement des associations. Il y en a une autre, comme l'a rappelé Bruno tout à l'heure, il s'agit des investissements. Les investissements pour le sport sur le mandat, sont quand même très importants. Tout le monde sait ce qui a été fait, que ce soit le stade de rugby, pour 2 millions d'euros, Kerhun pour 500 000 euros, le terrain de l'USC qui a été refait, Kerambreton maintenant pour 2 millions d'euros. Ça aussi il faut le prendre en compte. On ne peut pas uniquement se cantonner derrière une subvention pour dire on ne fait rien pour les associations. Je vais aller un peu au-delà, il n'y a pas si longtemps que cela, nous avons proposé aux grosses associations concarnaises de prendre en main, justement les 2 repas des grosses courses qui arrivent cet été, pour engranger de l'argent pour leurs associations. Sur les 2 demandes qui ont été faites, une seule association s'est manifestée. Il s'agit du club de volley. J'ai dû relancer un certain nombre d'associations et là, une 2^e association s'est proposée pour pouvoir bénéficier d'un apport financier important, le volley l'a fait il y a 2 ans, et je vous garantie que cette somme-là était très importante pour eux. Là, nous n'avons pas eu non plus de volontaires. C'est vrai que d'un côté, nous pouvons toujours réclamer à la collectivité d'avoir plus de subventions, d'un autre côté, quand la collectivité tend la main en disant, là vous avez une opportunité pour pouvoir justement bénéficier d'une source financière, malheureusement, nous n'avons pas forcément les retours.

M le Maire :

M Carduner, après nous allons clôre.

M Carduner :

Merci M le Maire, je vais être bref. Je voulais donner une précision, parce que nous parlons de finances. Il faut savoir quand même que la subvention initiale de 45 000 € de l'US concarnaise, est reversée intégralement à la section basket. C'était important de le souligner.

M le Maire :

Nous pouvons passer au vote ?

Nous sommes sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci bien.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, M Carduner ne prenant pas part au vote.

M le Maire :

2 sujets de culture. M Nydell, concernant la fête de la Bretagne et le bagad Konk Kerne pour des attributions de subventions exceptionnelles.

Conseil municipal du 27 juin 2013

5	Culture : Gouel Breizh - Fête de la Bretagne - attribution d'une subvention exceptionnelle à Tud Bro Konk
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
L'assemblée municipale a voté également cette subvention de 500 €. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?

Nous allons passer au vote. À cette journée culturelle, il ne manquait que le soleil. Il a fait un temps pourri.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Le 2^e point, c'est également une subvention exceptionnelle pour le bagad.

6	Culture : bagad KONK KERNE - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Y-a-t-il des remarques ?

Nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Action sociale, attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sourdine, Mme Le Thellec.

7	Action sociale : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sourdine
---	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Nous continuons, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

C'est encore une demande de subvention exceptionnelle pour l'association War Zao. C'est une association départementale des visiteurs de prisons de la maison d'arrêt de Brest. Il s'avère qu'au 102 nous accueillons des publics qui sont effectivement porteurs de bracelets magnétiques. Nous travaillons avec cette association, c'est pour cela que nous avons pensé qu'il était important de la soutenir.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

C'est un petit peu ridicule 120 €. Landivisiau donne 200 et nous nous donnons seulement 120 €. Par contre, je voudrais informer la population scolaire sur la vie carcérale et sur les problèmes liés à la délinquance. Cette association intervient donc dans les collèges et les lycées ?

Mme Le Thellec :

En fait non, c'est une association qui visite les prisons. Elle n'intervient pas dans les collèges et les lycées à ma connaissance, en tout cas pas à Concarneau. Il faut en faire la demande. On pourrait effectivement les solliciter. De toute façon, il est prévu une réunion avec cette association pour approfondir le partenariat.

M le Maire :

Très bien. Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :

Enfance famille d'adoption Finistère, une attribution de subvention, Mme Le Thellec.

Conseil municipal du 27 juin 2013

9	Action sociale : Enfance et famille d'adoption Finistère - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	--

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Je vais encore dire que pour faire du social, 50 €, c'est quand même qu'on se donne bonne conscience.

Mme Le Thellec :
C'est-à-dire que 11 communes ont versé une subvention moyenne de 50 €. Puisque ce n'est pas une association locale, on participe à hauteur de 50 € cette année.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
M Nydell, je reviens vers vous pour que vous nous présentiez, dans le cadre du patrimoine, le programme de restauration et une demande de subvention auprès de la DRAC.

10	Culture - patrimoine : fortifications - programme de restauration - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
M Nydell, est-ce que vous pouvez parler normalement, s'il vous plaît ?

M Nydell :
Je ne sais pas, c'est compliqué. C'est quel ton qu'il faut que je prenne, M le Maire ?

M le Maire :
Un ton normal.

M Nydell :
(lecture du rapport)

Le ton était-il bien, M le Maire ?

M le Maire :
Très bien, est-ce que vous avez des remarques ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Il y a une partie des sommes qui sont indiquées en HT et la somme finale est indiquée TTC. Ce n'est pas très clair.

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :
Ce plan qui a été lancé sur ce secteur entre la tour du Gouverneur et la tour du Maure était essentiellement motivé par les inquiétudes que nous avons sur le Ravelin. La Drac nous a imposé de faire l'étude complète en plus du Ravelin, de la tour du Gouverneur jusqu'à la tour du Maure, de refaire la continuité piétonne, de refaire les coursives. C'est pour cela que nous retrouvons ce plan global avec plusieurs tranches. Les marchés sont toujours exprimés en HT, tandis que le budget alloué est toujours TTC, c'est le cas dans tous les marchés que nous avons. Ce que l'on trouve au budget prévisionnel est toujours formulé TTC, ce sont des enveloppes. Par contre, quand on parle de marchés, nous avons toujours le marché qui est déclaré HT. Après, il y a juste la TVA à rajouter.

M le Maire :
Très bien M Calvarin. Oui, M Lahuec.

M Lahuec :
M Calvarin pourra sans doute me répondre. Là, nous voyons qu'il y a un programme sur du lourd, mais je constate, c'est un avis qui est personnel et qui est sans doute partagé par les concarnois et des gens qui viennent de l'extérieur. On s'aperçoit que les remparts sont de plus en plus squattés par des herbes etc... C'est un sujet que l'on avait déjà évoqué en son temps. Est-ce qu'on ne peut pas profiter de cette opération-là pour redonner un petit coup de ravalement et de jeunesse à ces remparts ?

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :

Ça vient d'être commencé. Sur la tour du Maure, si vous allez faire un petit tour, vous allez voir qu'une entreprise a déjà procédé à l'élimination des éléments qui poussaient dessus. Par contre, sur les extérieurs, pour l'instant sur la coursive, lorsque le programme de réhabilitation de la coursive va être fait, ce sera fait comme pour la tour du Gouverneur, ils vont enlever ces plantes et refaire les joints. On ne veut pas qu'ils enlèvent les plantes tant que nous n'avons pas les plans de réfection des joints derrière. C'est ce que les responsables des monuments de France nous ont demandé. Il faut laisser les plantes tant que l'on attaque pas le rejointoiement des murs. C'est prévu dans le programme de réhabilitation. Les sondages qui ont été faits sur le Ravelin, vous avez peut-être vu la semaine dernière que les machines étaient en place, nous attendons la conclusion la semaine prochaine, mais il semblerait indiquer que la fissure qui semblait poser une inquiétude ne soit pas significative en terme de risques importants sur le Ravelin. Il y aura juste quelques petits renforcements bien moins importants que ce que nous avions pensé à un moment. Nous aurons la conclusion la semaine prochaine, et nous pourrons la confier aux personnes qui la désire.

M le Maire :

C'est une bonne nouvelle, M Calvarin. Nous pouvons voter ?

Pardon, Mme Donniou.

Mme Donniou :

Je crois que les résultats de la consultation du 25 mars ont permis de désigner l'agence de Pontaud. Est-ce qu'il y a un lien entre l'architecte en chef des bâtiments de France ?

M Calvarin :

C'est elle.

Mme Donniou :

C'est elle. Elle a une agence également ? Merci.

M le Maire :

On peut voter si vous le voulez bien ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :

M Calvarin, c'est à vous pour la maison des associations et une demande de subvention au titre du contrat de pays.

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Calvarin. Vous avez certainement des questions. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Ce n'est pas une question, c'est un exposé.

Nous tenons à rappeler ici que lorsque le projet de rachat de l'ancien siège d'EDF est arrivé au conseil municipal, nous avons voté POUR. En effet, nous pensions qu'il était souhaitable que ce bâtiment de service public reste, après sa désaffectation, au service du public Concarnois.

D'autre part, dès le début du mandat nous avons participé à des visites, auxquelles vous étiez présent M le Maire, ainsi qu'un certain nombre de vos adjoints, afin d'élaborer un projet ambitieux au service des associations. Nous étions passés, à Ergué Armel, à Douarnenez, et dans une zone rurale près de Briec. Mon collègue est allé à Quimper, ce qui nous laissait à l'époque quelques illusions.

Cette attente était à la hauteur de la déception qui nous anime aujourd'hui face à un projet qui aboutit à une simple gestion de salles dans un lieu qui sera certes, bien aménagé, mais qui n'aura rien d'un lieu vivant d'animations pour les associations. À dire vrai, cela fait plusieurs conseils municipaux qu'à nos demandes réitérées de constitution d'un « Conseil de Maison », ou d'un comité de pilotage multipartite auxquels auraient dû participer les associations elles-mêmes, on ne nous a opposé qu'un silence radio. Que ce soit de la part de M Debuysier, ou de M Calvarin, la réponse a toujours été : « on verra ça en temps utile ». On se demande si le temps utile est enfin arrivé. Sans remettre en cause la compétence spécifique de ces deux adjoints, en quoi ont-ils par ailleurs vocation à répondre sur le fond d'un tel projet ?

Vous avez pris la liberté, M le Maire, de qualifier d'ineptie, qui n'est pas un mot anodin, ce qui a été rapporté de nos propos dans la presse. Nous nous permettons donc d'en rajouter une louche, on n'est plus à ça près, pour définir ici ce que nous entendons par la mise en « panne » du projet de maison des associations, qui aurait pu s'inscrire dans un projet culturel plus vaste sur lequel nous estimons avoir, en revanche, quelques compétences à faire valoir.

Réduction des espaces : au départ cette maison devait être entièrement consacrée aux associations ; désormais, seuls deux niveaux sur 4 seront disponibles..... *brouhaha*..... le service des sports ce sont des bureaux, il faut arrêter, c'est comme le pôle culturel... ce qui, si je sais bien compter, divise par deux l'ambition primordiale.

Gestion de salle : il y a aujourd'hui au pôle culturel, dont du reste nous avons dénoncé en son temps le projet étriqué, un agent municipal qui remplit la fonction d'accueil. Est-ce que la personne en question déménagera sur le site, ou envisagez-vous d'affecter une deuxième personne à ce travail ? Avec quel profil de poste ? Pour quels objectifs ? Nous ne remettons nullement en cause le travail effectué par cet agent, mais il va sans dire que dans notre idée de ce que devrait être un tel équipement de service, des professionnels de l'animation devraient y être présents pour lui donner une vie et une pertinence.

Le projet que vous présentez ne sera qu'un simple aménagement de locaux s'il ne répond pas aux besoins spécifiques des associations, s'il ne permet pas des moments, des espaces de rencontre, d'animation, de formation, d'aide aux projets, de travail en commun, d'échanges, d'expression, d'exposition etc.. ; en un mot s'il n'est pas un lieu de vie, ouvert et dynamique, là où vous préconisez, encore une fois, mais ce mot est habituel dans votre perception du service public, une simple « gestion de clientèle ».

Ce n'est pas la peine de souffler. Je sais ce que j'entends dans les commissions culture. Vous n'y êtes pas M Besombes.

Concertation : vous avez fait état des 200 et quelques questionnaires envoyés aux associations. C'est bien là ce qui nous pose problème dans l'idée que vous vous faites, là encore, de la concertation, de la discussion et de la construction commune d'un fonctionnement et d'un équipement public. Ceci ne devrait pas nous étonner, pourtant nous le constatons encore une fois amèrement, tant votre perception du monde associatif en général et culturel en particulier est à 1000 lieues de l'enjeu essentiel que représentent ces domaines dans la vie de la cité. Voilà ce dont je peux témoigner sans état d'âme. J'entends dire des choses notamment lors des commissions culture sur le fait qu'une fois que l'on a fait un bâtiment, zut on ne va pas encore mettre de l'argent pour le fonctionnement. Permettez moi de vous dire que je l'ai entendu. Je ne mens pas.

Les associations ne sont pas seulement d'aimables réunions de citoyens qui cherchent à occuper leurs loisirs. La culture n'est pas la cerise sur le gâteau du temps libre, une fois le boulot fini, quand toutefois on a la chance d'avoir du boulot ! Il est vrai que tout cela a un coût, mais pas plus que les espaces verts ou les aménagements routiers, et c'est portant d'une importance au moins aussi grande, sinon plus, pour l'embellissement de la vie des gens, pour la valeur donnée aux créations individuelles et collectives, pour le service rendu à la jeunesse et à ses modes d'expression, pour l'inter-génération, la solidarité et la qualité de vie, et j'ajouterais : pour une juste utilisation des impôts qui vous sont confiés dans l'intérêt du bien commun. La vie associative et ses dimensions culturelles - sachant que tout mode d'expression créatif, populaire, artistique ou sportif, mais oui, est culturel - devrait être au premier rang de nos préoccupations d'élus. C'est le levain qui devrait soulever toute la vie sociale. C'est pourquoi cette maison vaste et bien située suscitait chez nous le grand espoir qu'enfin à Concarneau un espace commun, convivial pourrait voir le jour, avec les moyens y afférant. Nous sommes profondément désolés de voir qu'on passe à côté d'un beau projet. Cela montre à quel point nos préoccupations sont éloignées des vôtres. Nous gardons donc pour nous nos « inepties », nous vous laissons la « gestion de père de famille », non sans regret pour les associations concarnaises.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

Je pense que tout est dit. Effectivement, je suis d'accord avec Dominique sur ce point. Le vote initial n'a pas été respecté. Quand on a acheté ce bâtiment, il était question d'en faire la maison des associations. Il n'était pas question d'y caser différents services. On a fait rêver tout le monde pendant 4 ans, cette maison des associations a été promise dans les vœux 2009, 2010, 2011, 2012, 2013. On va effectivement sans doute avoir début 2014, une maison des associations, mais ce sera une maison des associations « peau de chagrin », et je le regrette.

M le Maire :

Très bien. D'autres interventions ? M Quillivic.

M Quillivic :

Je vais répondre très rapidement juste sur un petit point soulevé par Dominique Dieterlé sur le service des sports. « Ce ne sont que des bureaux ». Je sais que vous avez un attachement profond au secteur culturel. J'avais entendu la dernière fois, que le seul budget annexe que vous aviez voté était le CAC, soit disant parce que nous étions confiants sur leur gestion, mais pourquoi ne pas voter les autres qui ont autant de mérite ? Le service des sports, ce ne sont pas que des bureaux. Ce sont des agents qui sont à l'intérieur et qui travaillent pour l'ensemble des associations de la ville. On les renseigne, on les aide à monter leurs associations quand ils sont en train de les créer. On les aide à monter leurs dossiers de subventions. On les aide dans les manifestations qu'ils souhaitent organiser, en leur fournissant du matériel et en étant vraiment un acteur. On travaille sur les investissements que chaque association a besoin. On les aide dans

la gestion des salles et des terrains, j'estime qu'il y a quand même une légitimité à ce que le service des sports soit partie prenante de cette maison des associations parce que c'est aussi un lien avec les associations qui est profond et qui est important pour elles.

M le Maire :

Très bien. M Calvarin.

M Calvarin :

Je suis un peu surpris de cette levée de bouclier contre le projet. Le projet deviendra ce que les gens qui viendront après nous en feront. Le but c'était d'offrir un outil qui soit performant, un outil avec des salles qui soient dimensionnées aux besoins des associations pour lesquelles nous nous sommes renseignés auprès des autres collectivités que sont Quimper et un certain nombre d'autres collectivités. Avec les questionnaires qui ont été faits pour les associations qui nous ont répondu aussi. Mais c'est vrai que la vie associative est d'abord et avant tout menée par les associations. La collectivité est là, essentiellement pour mettre à disposition des associations les outils pour pouvoir fonctionner, mais pas forcément prendre en main leur fonctionnement. C'est là où je ne vous comprend pas. Nous avons un peu la même structure pour la ferme du Moros. Quand je vois, que ce soit sur la maison des associations et sur la ferme du Moros, quand j'entends le terme « peau de chagrin », excusez-moi ça me fait rire quoi ! Quand on voit ces aménagements-là, il y a de nombreuses collectivités qui aimeraient mettre ces équipements-là à disposition de leurs associations. Nous avons entendu à peu près les mêmes remarques sur le presbytère de Lanriec.

M le Maire :

Ty Liz.

M Calvarin :

Oui, Ty Liz, allez discuter avec les gens qui s'en servent et vous allez voir que les associations sont très satisfaites de cet outil qui est mis à leur disposition. Je crois que ce sont deux choses à part. Notre rôle, c'est vraiment de donner des structures pour que les associations puissent se les approprier et puissent les faire vivre, et ensuite le rôle de la collectivité sera de les accompagner. Ce n'est pas l'inverse. Ce n'est pas à la collectivité de dire exactement comment on va mener des associations dans un lieu. Ce n'est pas son rôle. Le rôle de la collectivité, c'est toujours de faire que les associations aient les moyens de fonctionner et de les accompagner. Et non pas l'inverse.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Deux choses. Une question un peu de forme. Lundi dernier, j'étais au conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement, c'est là où l'enveloppe de la Région se dispatche sur le territoire cornouaillais. Effectivement, nous avons parlé de cette enveloppe qui n'est pas l'enveloppe 3 des contrats de pays - État, mais une enveloppe transitoire. J'espère que ce sera bien compris par la Région. Nous étions donc le 24, et la Région attendait pour le 25 les dossiers concarnois. J'espère que cela a été fait en temps et en heure, parce que sinon vous allez passer à la trappe.

Inaudible....

Mme Ziegler :

Moi, le 24 le Conseiller régional qui était présent, m'a dit que non. Il attendait. Mais peut-être que c'est fait et qu'il n'y a pas de souci.

M le Maire :

Rassurez-vous, c'est fait.

Mme Ziegler :

Il y avait deux sujets à l'ordre du jour pour Concarneau, il y avait aussi la démolition pour l'épicerie sociale, d'une part, on va en parler plus tard, et puis la maison des associations. Mais je n'ai pas vu passer la ferme du Moros. Je voudrais savoir où en est le projet.

M Calvarin :

Comme le sujet de la ferme du Moros était déjà entamé, à la CCA on a décidé, justement quels étaient les projets qui étaient toujours éligibles. Il a été décidé justement, que la ferme du Moros ne remplissait plus les conditions, c'est pour cela qu'elle ne figure plus à ces demandes.

Mme Ziegler :

Une fois de plus, je déplore le manque de concertation entre les élus concarnois et les élus qui siègent dans votre opposition qui sont au Conseil général et au Conseil régional. Si c'était fait dans la concertation, ce genre de dossiers, on pourrait les porter. Encore une fois, vous estimez, pas vous, mais M le Maire sans doute, et j'ai le sentiment que les autres collectivités sont des adversaires. Ce n'est absolument pas le cas. Vous le dites pour CCA et j'ai le sentiment que pour le Conseil général et pour la Région, vous avez cette attitude-là. Elle est déplorable, non pas pour vos projets, mais pour les concarnois. Je voudrais aussi justifier notre vote et notre abstention pour le projet qui est soumis à notre vote parce que comme l'a dit, il me semble Philippe Le Coz, mais d'autres aussi, les objectifs initiaux ne sont pas du tout ce qui va aboutir, et d'autre part, nous aurions choisi un autre lieu. Voilà pourquoi nous allons nous abstenir.

M le Maire :

Très bien, avant de conclure, Mme Le Thellec peut-être.

Mme Le Thellec :

Je suis étonnée de tes propos Nicole, parce que je pense que le travail de partenariat existe avec le Conseil général. Nous avons déjà eu des temps de rencontre. Je pense qu'il ne faut pas amalgamer le tout d'une manière aussi radicale, l'équipe et notre travail. Je pense que c'est un peu radical comme propos. Nous avons un travail partenarial en cours avec les différentes institutions. Je ne suis pas d'accord avec cette vision des choses.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec.

M Calvarin :

Je suis un petit peu étonné de cela. Il n'y a pas si longtemps que cela, j'avais fait un courrier au Conseil régional justement pour le soutien du pôle nautique. Le pôle nautique avait été budgété sur les investissements du Conseil régional à hauteur d'une estimation de l'ordre de quelques 720 000 euros. Lorsque le projet a été défini à hauteur actuellement de 2 millions d'euros, j'ai fait un courrier pour pouvoir demander au Conseil régional de revoir sa copie, avec copie à la Conseillère régionale. Je vous lirai un jour la réponse, comme cela vous constaterez par vous-mêmes, la manière dont ce courrier a été pris et le soutien que la ville de Concarneau a eu sur ce dossier. Vous vous apercevrez que malgré notre demande auprès même de nos élus qui participent à ces conseils, on s'aperçoit que le soutien que l'on espérait avoir, nous ne l'avons pas forcément.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Oui, M Besombes.

M Besombes :

Juste un petit mot. Cette délibération concerne des investissements. Le vote de ce soir, c'est bien l'investissement de la maison des associations. On ne parle à aucun moment de l'investissement. Ce soir, en ne votant pas ou en votant contre, c'est contre la maison des associations en tant que telle et pas contre le fonctionnement qu'il pourrait y avoir lieu.

M le Maire :

Si vous le voulez bien, je vais conclure. Je comprends que certains se fassent plaisir à voter contre, mais quelque part, il y a beaucoup de surfaces sur 4 niveaux. Ensuite, il est extrêmement bien placé. Il y a beaucoup de parkings. Sur le plan des associations, ce sont 400 m² répartis en 3 salles. Ces 3 salles-là ont été imaginées non pas au hasard, puisqu'elles répondent au résultat du questionnaire. Nous nous sommes servis justement de ce questionnaire. Sur 245 questionnaires envoyés, nous avons eu 102 réponses, ce qui fait un taux de participation de 41,60 %. Nous nous sommes basés sur ce questionnaire pour aménager le niveau des associations. Tout à l'heure, nous parlions également des sports, c'est vrai qu'en ce qui concerne les sports, il y a 377 m², il est fort possible d'imaginer que ces 377 m² ne seront pas seulement utilisés pour le sport, et en fonction après de la gestion des salles, peut-être que nous pourrions trouver également, d'autres éléments pour étendre la maison des associations. J'ai été un peu déçu. Quand on dénigre les associations, je ne peux pas entendre cela non plus. Quand on parle de la maison des associations, ce n'est pas que la culture, non plus. Il s'agit de la culture, du sport, et bien d'autres associations. Il y en a 275 il me semble, à Concarneau. En somme, nous avons copié sur Quimper qui est une réussite, et peut-être sur d'autres salles. Le but de cette maison des associations, avec 3 salles et des bureaux, c'est que nous avons souhaité qu'elle soit mutualisée avec un large pôle d'accueil. 2 personnes seront sur place et pourront apporter tous les renseignements nécessaires aux associations. Il y aura un large pôle d'accueil, avec, nous l'avons vu tout à l'heure, je ne vais pas l'énumérer à nouveau, mais avec une cafétéria, un pôle de réception. Nous voulons que ce soit un endroit où se retrouvent les associations, mais pas dans un cadre systématique des activités des associations, puisqu'il faut le reconnaître, et j'espère que vous le reconnaissez, qu'il y a quand même eu, et ils sont soit réalisés ou en cours de réalisation, des projets structurant pour les diverses associations de Concarneau, dans tous les milieux, que ce soit la culture ou le sport. Je ne vais pas les énumérer, ce n'est pas le propos. Mais quand même, je pense qu'il y a des endroits où les associations font leurs activités. Il y a des endroits mutualisés où il y a des bureaux où ils pourront se retrouver et où ils pourront se réunir. Et là, nous ne sommes pas dans la même démarche.

Cette maison des associations, je pense qu'il faut au contraire l'encourager, la soutenir, et après dans la gestion, évidemment que pour l'instant, on est dans l'investissement, dans la réalisation, dans la construction, je crois que nous en sommes au niveau des appels d'offre. Nous devrions commencer les travaux en septembre, pour enfin livrer cet équipement sur janvier ou février. C'est effectivement très long, M Le Coz. C'était dans les vœux, chaque année, mais ce n'est pas toujours facile. Mais néanmoins, ce projet sera réalisé, même si c'est un petit peu long. L'essentiel c'est qu'il soit réalisé. Voilà ce qu'il faut dire, mais je crois que c'est bel équipement pour les associations concarnaises. Il viendra en complément de tous les équipements structurants que nous réalisons actuellement à Concarneau.

Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Vous avez l'air de penser que j'oppose le sport et la culture. Ce n'est absolument pas le cas. Pour moi, le sport est aussi une forme de culture. C'est de la culture sportive, c'est tout. Je n'ai jamais fait aucune opposition là-dessus. Ça c'est la première chose. La seconde, lorsque vous dites que d'abord on construit l'équipement et qu'ensuite on voit le fonctionnement, c'est là que nous, nous trouvons qu'il y a une erreur. Personnellement nous trouvons qu'il y a une erreur. Je vais vous dire quelque chose. Vous avez parlé de la ferme du Moros. Ce qui se passe et ce que j'ai entendu, et je vous le dit en commission culture, c'est qu'on vous dit que maintenant que le bâtiment est fait, et bien non, on ne peut pas trouver des budgets pour faire fonctionner le bâtiment. Or, s'il n'y a pas, au moment où on installe.....

Brouhaha.....

Mme Dieterlé :

Si, c'est ce qui a été dit. On ne pouvait pas racheter du matériel pour équiper les studios, et en plus, il fallait quelqu'un pour s'en occuper. Et là, tout d'un coup ça devenait impossible...

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Dieterlé :

Excusez-moi, je termine. J'en ai presque fini. Ce que je veux vous dire, c'est que d'une manière générale, que ce soit au niveau de la ferme du Moros, la maison des associations ou de n'importe quel équipement, on ne peut pas faire d'abord de l'investissement de bâtiment, et ensuite décider d'un fonctionnement. Normalement, ça devrait se faire en même temps et avec les usagers. Nous, on estime que c'est une erreur de conception. C'est tout.

M le Maire :

Mais sachez que ces aménagements intérieurs ont été réfléchis parce que les questionnaires nous ont permis justement d'avoir une expertise qui correspond aux demandes des associations.

Je propose que nous votions.

Quels sont ceux qui sont favorables ?
Ceux qui votent contre ?
Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 24 voix POUR 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :

L'épicerie sociale, Mme Le Thellec va présenter le dossier.

12	Action sociale : Démolition d'une friche en vue d'une réhabilitation sociale pour la création de l'épicerie sociale et solidaire - Demande de subvention au titre du contrat de pays
----	--

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Oui, juste une remarque, et une observation.
La remarque pour dire que nous en soyons rendus, à notre époque, à devoir réparer - au moindre mal possible - les dégâts sociaux du règne du fric, illustre la faillite de ce système.
Voilà pour la remarque.
L'observation qui en découle, c'est que c'est la honte, la honte pour ceux qui le vante ce système.
Ceux-là même, et il en est dans cette assemblée, qui font gorges chaudes de mesures ou d'activités qui fabriquent des bataillons d'actifs et retraités pauvres... les enfants n'étant pas épargnés.
Je me garderais donc de brandir cette réalisation comme un trophée de justice sociale.
Ce serait se donner bonne conscience à moindre coût... face à l'opulence insolente de prédateurs de tous genres dont l'actualité révèle les pratiques sans scrupules et indignes.
Pratiques indignes... je dis ça, puisqu'il est fait état dans la délibération de la nécessité de reconquête de dignité, pour les ayants droits destinataires de ce dispositif.
Ce coup de gueule, démultiplié, je l'espère sera entendu à un moment donné.
Alors, alors seulement, la solidarité évoquée dans l'appellation de ce dispositif, aura pleinement sens. Voilà ce que je voulais dire tout en précisant que nous voterons pour ce dispositif.

M le Maire :
Merci M Colimard. Nous avons saisi votre message. Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je pense que l'épicerie sociale va répondre à des besoins, mais au-delà de ce que vous venez de dire, ce projet est également pour redonner de la dignité aux personnes puisqu'on leur demande une participation financière qui est de l'ordre de 10 % des produits. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est un outil qui va permettre la réinsertion sociale de ces personnes. En tout cas, on espère qu'au travers du partenariat, on pourra aussi les accompagner, vers une réinsertion dans la société. Après, les dégâts que la société produit aujourd'hui, nous le constatons dans les commissions d'aides facultatives, les dossiers augmentent, les demandes augmentent, mais je pense que la mission d'un CCAS, c'est de répondre à ces problématiques aussi. Après, pour le reste, je n'en ferai pas un débat ce soir. Ce projet a sa place et ce que j'aimerais aussi dans l'avenir, c'est qu'il prenne une place au-delà de la ville de Concarneau. On parlait de partenariat et la construction d'un partenariat avec les autres communes peut aussi être assez intéressante pour travailler.

M le Maire :
Pour compléter ce que vient de dire Mme Le Thellec, il est évident que la volonté de notre collectivité, c'est de soutenir et d'accompagner ce projet, à l'égard des gens qui sont dans une situation précaire, et il a tout son sens.
M Le Coz.

M Le Coz :
Je voulais faire une remarque concernant le plan de financement. Je vois que l'AG2R est signalé pour 20 000 €. Et en dessous, il y a le Mécénat d'entreprise. Je voulais savoir pourquoi l'AG2R

était distinguée parce que j'imagine que eux aussi interviennent au titre du Mécénat d'entreprise.

Mme Le Thellec :

En fait, l'AG2R a un département social particulier, c'est pour cela que nous les avons distingué dans les demandes.

M le Maire :

Très bien, oui, M Colimard.

M Colimard :

Juste dire, que ce dispositif soit louable, je ne le conteste pas. Je conteste le fait qu'on en soit...

M le Maire :

Nous avons très bien compris. M Quillivic.

M Quillivic :

Juste une petite question pour savoir pourquoi les « Restos » et le secours populaire n'ont pas souhaité s'inscrire dans la démarche ?

Mme Le Thellec :

C'est vrai qu'au départ, il y a un certain nombre d'associations qui sont partenaires du projet. Nous ne faisons pas cela tout seul dans notre coin. Pour les « restos du cœur », ils sont partenaires indirectement. Ils travaillent avec nous. Le secours populaire n'a pas pu, pour des raisons de statut national, ils n'ont pas la possibilité de participer de manière officielle. Après, il y a un travail qui peut se faire officieusement, en terme de lien et de collaboration. Aujourd'hui, les personnes officielles, sont la banque alimentaire, la Croix Rouge française, le secours catholique, l'abri côtier urgence femmes, St Vincent de Paul, le Rotary Club, le centre socioculturel et le CDAS par le Conseil général. Nous avons sollicité tout le monde. Il y a les officiels et les officieux. C'est important de le dire.

Mme Dieterlé :

D'ailleurs, pour répondre à Nicole, j'étais allée poser une question à Mme Clark, sur les derniers paragraphes de la convention qui parlent des dimensions artistiques et culturelles, valorisation et développement des langues, etc...

Elles m'avait dit que ce n'était pas très développé et que ça avait été mis là on ne sait plus trop pourquoi, mais qu'en tout cas toutes les activités, que ce soit au niveau de la langue, ou de la pratique artistique ou je ne sais pas quoi, étaient destinées à créer un lien auprès de structures qui existent déjà. Je pense que ça peut répondre à ce que tu dis. Je m'inquiétais de savoir si l'épicerie sociale allait développer sous une égérie, un certain type d'activités qui existent déjà sur la commune. Elle m'a dit que non, c'est en fait une façon d'orienter les personnels qui seront bénéficiaires sur des activités qui existent déjà dans des associations qui sont déjà implantées. Voilà. C'est juste pour répondre à la question.

M le Maire :

Très bien, nous pouvons voter, si vous le voulez bien ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :

Mme Le Thellec sur la convention tripartite entre la ville, la CAF et le centre socioculturel

13	Action sociale : Convention partenariale tri-partite entre la ville, la C.A.F., et le centre socio-culturel « La Balise »
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je voudrais faire une remarque un peu formelle concernant le rappel des objectifs. La CAF et la ville de Concarneau ont décidé de travailler sur la redéfinition, il y a quand même eu un collectif de citoyens qui a travaillé depuis au moins 5 ans sur le projet, et ce sont eux qui ont abouti à la création de la partie associative. Je trouve que ce serait bien de les réintégrer dans leur légitimité.

Mme Le Thellec :
Effectivement, ça manque.

M le Maire :
Il n'y a pas d'autres remarques ? On peut passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Nous passons au rapport sur l'eau et l'assainissement, et le rapporteur est Xavier Calvarin. C'est un gros bloc, mais je pense que nous allons avoir une présentation très synthétique et laisser le temps aux questions.

M Calvarin :

Comme les autres années, je vais uniquement me baser sur les indicateurs, et les éléments clés de l'année 2012.

Pour résumer, le volume produit est le même qu'en 2011. Le ratio de rendement du réseau eau potable est en hausse de 10 points, on l'avait évoqué l'an dernier si vous vous le rappelez. Nous avons eu une grosse fuite sur un clapet au port, je crois que c'était 45 m³/heure qui étaient perdus. Rien que celui-là, ça représentait 10 % de pertes pour le réseau.

En ce qui concerne la baisse de la qualité de l'eau, c'est un seul contrôle qui n'a pas été correct. Il y a un 2^e contrôle qui a été fait tout de suite après dans la foulée, et il semblerait que ce soit lié à la procédure de contrôle qui n'avait pas été respectée, c'est tout simplement l'appareil de prélèvement qui n'avait pas été nettoyé avant et ça aurait suffi à polluer ce prélèvement-là. Ils ont refait des prélèvements tout de suite dans la foulée, et n'y avait strictement aucune trace ensuite de matières polluantes. On pense que c'est une erreur humaine tout simplement autour du contrôle parce que les vérifications qui ont été faites derrière montraient qu'il n'y avait pas de souci, et le pourcentage de chlore dans le réseau était tout à fait correct, ça aurait dû détruire les éléments qui s'y trouvaient, ce qui fait que nous avons justement ce petit problème. La diminution du pourcentage des fuites, c'est à la suite des procédures de recherche. Nous sommes passés en 2008 de 8m³ de perdus par km de réseau par jour, à 4m³ par km et par jour, en sachant que l'objectif national normalement doit avoir un taux d'efficacité du réseau de 80 %. Là, nous arrivons à 75 %, nous n'arrivons pas très loin des objectifs nationaux des réseaux.

Ensuite, la baisse du renouvellement du réseau, du fait des investissements portés sur l'usine du Brunec. C'est vrai que cette année, nous étions à 0,7 % parce qu'il y a eu de gros investissements sur l'usine du Brunec pour moderniser l'outil, justement avec une automatisation du système du traitement de l'eau, par le système à charbon actif. Ensuite, il y a eu le renforcement du réseau entre l'usine du Brunec et le stockage de Kerveil. Ça a permis d'assurer une pression plus régulière dans tout le quartier de la rive gauche. Ces gros investissements-là ont amputé la capacité d'investissement sur le service de l'eau, ce qui fait que cette année encore, nous n'avons pas pu remplacer autant de réseau que nous aurions voulu le faire. L'an prochain ça risque d'être le même problème, parce que nous allons arriver dans le renforcement du secteur du Poteau Vert, où là il manque un château d'eau pour à peu près 2 millions d'euros. Ensuite, quand le Brunec sera renforcé et quand le Poteau Vert sera renforcé, on pourra réinvestir quasiment la totalité du budget d'investissement sur les réseaux. Malheureusement, il y avait 2 gros postes avec l'usine et le château d'eau qui sera renforcé ou soit il sera remplacé, pour en faire un plus gros. Ce sera à définir par les bureaux d'étude.

Ensuite, le pourcentage de réclamation est une conséquence d'un problème de surpression lors d'un changement de pompe à l'usine du Brunec. Une des vannes avait été montée à l'envers. Le système de surpression ne marchait pas. Nous avons envoyé dans tout le quartier de Kerosé une pression beaucoup plus importante qui fait qu'il y a eu justement des problèmes sur des compteurs. Il y a eu également des problèmes sur des appareils d'eau. C'était dû uniquement à un régulateur de pression qui a été monté à l'envers lors du remplacement d'une des pompes principales sur l'usine du Brunec. C'est un accident très rare. Je me suis rendu sur place, et l'erreur était facile à faire parce que le petit symbole de passage de l'eau était très petit sur de très gros éléments. L'agent de l'entreprise privée qui a posé cela n'a pas fait attention et l'a posé à l'envers. Il a fallu d'ailleurs 2 jours pour se rendre compte de l'erreur. Ce qui fait que nous avons eu ce pourcentage de réclamations anormalement haut, quasiment 3 fois ce que nous avons les autres années. Le prix de l'eau reste élevé, et nous sommes tenus aux 4 % d'augmentation.

Pour ce qui est de l'eau usée, l'autorisation de rejet des eaux industrielles a été augmenté. C'est aussi du fait d'une part d'une régularisation de certains industriels qui n'avaient pas encore fait justement leur autorisation de rejet, ils le faisaient déjà au préalable mais ils n'étaient pas en conformité avec les déclarations. Et il y a en plus des entreprises supplémentaires qui se sont rajoutées. Nous avons eu plusieurs autorisations supplémentaires et des quantités un peu plus

importantes pour certains industriels.

Les emprunts pour financer les gros projets, en 2012, c'était le bassin tampon place Suffren, pour justement éviter les sur-verses dans le domaine maritime.

On remarque aussi que l'autofinancement pour le budget des eaux usées est suffisant en assainissement. La situation est un peu plus délicate pour le budget de l'eau.

Ensuite, pour la qualité des eaux de baignade, cette année, aucune plage n'a été placée en pollution momentanée. Elles ont toutes été classées en catégorie A.

En ce qui concerne le taux d'impayés, là aussi on s'aperçoit que le fait de réagir plus rapidement en facturation lorsqu'il y a justement des soucis, fait que l'on a un taux d'impayés qui est quand même en baisse. Ensuite, on a le service financier et Mme Lemonnier qui demandent que la réduction des retards de paiement soit inscrite dans les points à améliorer en 2014. Les services vont essayer de mettre en place une procédure pour éviter ces retards par des relances beaucoup plus automatiques et des délais plus brefs entre les relances.

Sinon, que dire ? Pour ce qui est des réseaux de plomb, nous continuons le remplacement, en sachant que sur les réseaux de plomb existants, nous avons de toute façon des prélèvements qui même en branchement plomb restent inférieurs à la norme qui était de 25 mg par le passé et qui passe à 10 mg. Les prélèvements faits chez les particuliers restent toujours inférieurs. La seule chose, c'est que nous rappelons justement aux particuliers que lorsque l'on revient d'une période d'absence du domicile, il faut à tout prix laisser l'eau couler un petit peu pour éviter la concentration de plomb dans les tuyaux qui arrivent au robinet. Il suffit de laisser couler quelques minutes l'eau et c'est réglé. On continue les remplacements mais on les continue essentiellement quand il y a des projets de voirie, de manière à faire la voirie et les réseaux souterrains en même temps. À chaque fois que l'on fait les réseaux souterrains, on remplace tous les réseaux de plomb, en sachant qu'il arrive que les particuliers aient toujours des traces de plomb dans leurs prélèvements tant qu'ils ne remplacent pas la partie privée. Il faut savoir que sur les parties privatives après le compteur il y a beaucoup de riverains qui ont des tuyaux de plomb. C'est de la responsabilité du propriétaire de changer la partie qui est après le compteur. Voilà les gros points du rapport annuel sur l'eau 2012.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Qui veut intervenir ?

Mme Donniou :

Je veux bien. En fait, nous recevons une facture d'eau au bout de 6 mois, j'avais fait une demande auprès de Michèle Lemonnier et des services pour qu'au moins ce soit facturé au bout de 2 ou 3 mois. C'est vrai que pour les gens c'est très dur de payer une facture de 6 mois avec parfois des fuites. Je pense qu'il faudrait que les services travaillent pour un mode de facturation ou d'acompte au moins au trimestre.

M le Maire :

Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Effectivement, ça aurait été notre souhait aussi parce que ça facilite le versement des charges pour beaucoup de foyers. Seulement, nous avons des refus de la part de la trésorerie. Nous n'avancions pas sur ce point-là.

M Calvarin :

Pour compléter ce qu'a dit Mme Lemonnier, ça dépend des trésoreries. Certaines trésoreries dans des collectivités le font, d'autres trésoreries le refusent. Celle de Concarneau le refuse. Nous avons essayé toutes les pistes avec la trésorerie, c'est une discussion que nous avons avec eux. Nous avons la même discussion sur le port de plaisance, où les gens qui ont leur bateau demandaient à pouvoir payer en 6 fois et non pas en 2 fois. Là nous avons la même réponse alors

que l'on sait pertinemment que certains ports sont aussi couverts par le trésor public mais ont la possibilité de le faire par mois. Pour l'instant, nous sommes dans cette situation-là. Ce n'est pas du ressort de la municipalité.

M le Maire :

Très bien, il n'y a pas de vote sur ce rapport. S'il n'y a pas de remarque particulière nous allons passer au côté finances qui me concerne apparemment du moins dans un 1^{er} temps.

Conseil municipal du 27 juin 2013

15	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2012 (budget principal et budgets annexes)
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR (Mme Le Meur Marie s'étant absentée au moment du vote)

Nous allons passer, si vous le voulez bien, à l'autre délibération qui concerne le compte administratif 2012.

M le Maire :

Vous avez reçu en son temps le rapport de présentation de ces comptes administratifs relativement complets. Mais, ce soir, si vous le voulez bien, je vais essayer d'être le plus synthétique possible. Il semblerait que l'année dernière j'avais été trop long. Je vais donc essayer d'être un peu plus précis mais un peu plus synthétique.

Si vous voulez bien nous allons passer au power-point. Pour reprendre les éléments les plus importants, et après je vous laisserai poser les questions qui s'imposent.

La première information concerne les résultats du budget principal, les taux d'exécution des comptes administratifs 2012.

M Le Coz, vous êtes mal placé, vous auriez été à votre place, vous auriez été beaucoup mieux placé.

Donc, concernant le taux d'exécution du compte administratif 2012, là sur les 2 budgets de fonctionnement, et d'investissement, on s'aperçoit que le taux d'exécution sur le budget de fonctionnement est réalisé presque à 100 %. En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, là il y a une exécution à 50 % en ce qui concerne les dépenses et les recettes réelles d'investissement 44,3 %. Il y a peut-être des éléments à apporter pour votre information, en ce qui concerne l'alloué 2012, nous sommes sur des éléments qui reprennent le budget primitif, le budget supplémentaire que nous verrons tout à l'heure, et les décisions modificatives. Ce sont les 3 éléments qui constituent l'alloué. Vous pouvez remarquer et vous allez certainement nous poser la question, sur le budget de fonctionnement, nous sommes proches de l'exécution à 100 %, mais sur les investissements, évidemment, là nous sommes à 50 % en ce qui concerne les dépenses. Il faut certainement apporter des éléments qui sont importants à signaler. En ce qui concerne les investissements, vous savez que quand on parle de dépenses d'investissement, il y a d'abord les projets du mandat, et il y a les investissements récurrents. Ça concerne surtout les projets du mandat, où là nous subissons un lissage qui est dû au fait que tout d'abord il y a le plan pluriannuel d'investissement que nous devons respecter, et vous avez également des projets qui nécessitent plusieurs années de réalisation. Nous verrons ces éléments tout à l'heure, mais c'est pour vous donner quelques éléments d'approche. Le lissage doit aussi intervenir dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Si nous tenons compte des restes à réaliser, qui sont de l'ordre de 2,5 millions il me semble, nous approchons des 60 - 65 %. Voilà ce qu'il faut expliquer quand même dans l'introduction de cette page.

Le résultat du budget principal : la section d'investissement enregistre un déficit de recettes de 1 844 276,68 €. La section de fonctionnement est clôturée à un excédent de 2 652 118,29 €. Le résultat global de l'exercice 2012 s'élève à 807 841,61 €. Le résultat avec report est de - 1370 676,78 € »

Nous reviendrons sur ces chiffres si vous le voulez bien tout à l'heure. Nous allons passer à la 2^e image. Il s'agit de l'évolution du résultat de fonctionnement et de la capacité ou durée de désendettement, sur la période de 2007 à 2012.

Le résultat de fonctionnement passe de 872 684 € en 2007 à 2 652 118 € en 2012, soit une progression annuelle moyenne de +25 %. En ce qui concerne la capacité de désendettement, elle passe de 19,9 années en 2007 à 9,3 années en 2012 (la moyenne selon la FMVM est de 6,7 années en 2011).

Je rappelle que la capacité de désendettement remonte légèrement en raison d'une baisse de l'épargne brute de la ville par rapport aux années précédentes.

Le délai de désendettement ou encore appelé capacité de désendettement correspond au

nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. C'est la règle qui est utilisée par toutes les collectivités. Cette donnée doit être comparée à la durée de la dette, c'est-à-dire la durée de vie moyenne de la dette au taux actualisé.

Cette comparaison permet d'anticiper un risque d'insolvabilité. Au niveau national, la durée de la dette actuelle des collectivités territoriales est proche de 8 années.

La condition d'équilibre pluriannuel se traduit par un délai de désendettement inférieur à la durée de la dette. Si cette condition est respectée, cela signifie que la collectivité serait en mesure de provisionner le remboursement de l'encours plus vite que ne l'exigeraient les prêteurs.

Ce que nous pouvons remarquer, c'est que cet endettement qui était conséquent en 2007 et 2008, nous n'allons pas y revenir, grâce à cette rigueur dans notre budget de fonctionnement, nous a permis d'avoir un autofinancement qui nous permet d'avoir moins recours à l'emprunt. Et par voie de conséquence, notre encours de dette diminue.

Nous pouvons passer à l'autre graphique. Il s'agit de l'évolution de la chaîne de l'épargne où nous retrouvons :

- L'excédent brut de fonctionnement qui est de 4 618 486 € est en évolution de 3 %. Ce que nous pouvons remarquer, c'est que les recettes de gestion ont diminué par rapport à 2011. C'est sensiblement identique à 2010. La raison essentielle de cette évolution de moins de 2 %, c'est la diminution de l'attribution de compensation par CCA, dû au transfert de charges. L'excédent brut est de 4 718 000 €.
- La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire moins les produits et charges exceptionnelles et surtout les charges financières, que sont les intérêts d'emprunt, ce qui nous donne 3 335 975 €, et par voie de conséquence, nous sommes aussi à - 11 % par rapport à l'année dernière.
- La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire moins le remboursement des emprunts, est de 1 161 450 €, soit moins 18 %. C'est cette somme qui va nous permettre d'autofinancer une partie de nos investissements.

Nous allons passer à l'autre page qui est la page 5, nous y retrouvons les éléments de dépenses du budget de fonctionnement, c'est-à-dire les charges à caractère général qui ont été majorées de 16 %. Mais il y a lieu quand même de tenir compte de certains éléments puisque dans ces chiffres, nous y retrouvons la transat Concarneau-st Barth, les transferts de charges à CCA (SIVU transport, Musée de la pêche, Action sociale santé vieillesse) et des reports de factures de 2011 sur 2012, qui sont importants concernant la ligne budgétaire énergie. Les dépenses de fonctionnement progressent de +0,7 % entre 2011 et 2012.

Les principaux postes d'augmentations sont :

Les charges de personnel : +190 K€ ; nous sommes sur une majoration de 1,5.

Les autres charges de gestion sont en baisse puisque nous n'avons plus la participation au SIVU et au Musée de la pêche. Les charges financières diminuent de 10 %, nous l'avons vu tout à l'heure, il s'agit des intérêts d'emprunt et les charges exceptionnelles qui restent à peu près identiques. Voilà en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Nous allons passer aux recettes de fonctionnement. Nous sommes dans le comparatif 2011 - 2012.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 5 % entre 2011 et 2012, soit une diminution de 1 417 651,63 € »

Cette différence s'explique en grande partie par :

- La baisse de l'attribution de compensation versée par CCA (suite aux transferts de compétences) : - 907 076 € (-17,5 %) ;

- La différence de produits enregistrée au niveau des cessions à savoir 541 404,34 € en 2012 contre 1 406 014,66 € en 2011 là, nous sommes dans les produits de cession, et plus particulièrement en 2011, nous avons la vente du terrain de la thalasso dans les produits exceptionnels.

Sans tenir compte de la diminution de l'attribution de compensation versée par CCA, et des produits exceptionnels, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +1,7%. Nous pouvons le voir sur le graphique.

En ce qui concerne les ventes en 2012, pour votre information, il y a eu la vente d'un terrain rue de Trégunc - Le Roudouic à Piriou Naval pour 90 450 €, un terrain à Kersalé pour 9 800 €, un terrain à la ferme de Keransignour pour 624 €, une parcelle de terrain non bâti à Mme Lénaïck Perthuis pour 1 230 €, l'ancienne école du Lin pour 200 000 €, deux terrains à Kersalé pour 50 000 €, des parcelles de terrain au Roudouic à Neptune Gastronomie pour 170 000 € là où était Ifremer entre autres, et un terrain à Coat Conq à la SCI Aezhenn pour 18 056,84 €, ce qui fait 541 254,84 € de cessions de biens.

Nous allons passer à la page 7, le produit issu de la fiscalité directe locale est en progression de 3,9 %, nous passons de 12 685 921 € contre 12 207 848,35 € en 2011. Il y a deux éléments dont ils faut tenir compte, il y a tout d'abord les bases forfaitaires de 1,8 % qui dépendent de la loi de finance, et l'effet volume, c'est-à-dire l'attractivité de notre urbanisme local, d'où l'évolution globale des bases physiques de 2,1, ce qui fait une progression de 3,9 en ce qui concerne le produit fiscal direct.

Nous pouvons tourner la page. Je regarde si je n'ai rien oublié.

Les dépenses d'investissement diminuent de 16,8 % en 2012 avec une exécution budgétaire de 50 %, nous l'avons vu tout à l'heure, hors restes à réaliser. Les dépenses réelles d'investissements sont mandatées à hauteur de 5 917 055 € contre 7 115 359 €. Voilà pour ce qui est de l'évolution à la baisse, même si nous sommes en fin de mandat en 2012, sur ce poste de dépenses d'investissement. Nous le verrons tout à l'heure sur la page suivante.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2012 à 3,7 millions. Nous y trouvons les programmes annuels récurrents pour le fonctionnement des services, 1,3 million et 1,4 million en 2011. Il y avait des acquisitions de mobiliers, des acquisitions de véhicules, des acquisitions immobilières, des dépenses liées à l'informatique, à l'eau pluviale, et les immobilisations incorporelles que sont les subventions d'équipement, annonces et ainsi de suite.

En ce qui concerne les dépenses liées au mandat elles sont de 2,4 M€ contre 3,47 M€ en 2011. Là nous sommes bien sur notre programme de mandature.

Ici vous pouvez voir la nature des différents investissements, nous parlons du stade de Kerhun, par exemple, là il s'agit du solde sur un projet pluriannuel sur 2 ou 3 ans.

Nous avons ensuite le pôle nautique de la Croix qui est un engagement sur 2012 - 2013 et 2014. Il y avait 200 000 € en 2012. Il y a aussi le presbytère de Lanriec « Ty Liz » c'est la même chose, il y a 242 000 € en 2012, et sur 2013, nous avons fini ce presbytère de Lanriec. Sur 2013, il y aura encore des dépenses sur cette ligne.

Le pavage de la Ville-Close, c'est vrai que nous n'en parlons plus, nous en sommes encore au solde en 2012 de 206 000 €. Je crois que cette réalisation a été faite également sur 2 ou 3 ans.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue de Trégunc, c'est la même chose, c'est un investissement pluriannuel assez colossal parce que nous avons dû en amont réaliser tous les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les réseaux aériens ont été également enterrés. Ce sont des investissements importants qui sont réalisés sur plusieurs années. L'aménagement de la rue de Trégunc, sur 2012 a été fait pour un montant de 188 000 €. C'était la même chose pour la

ferme du Moros, sur 2012, 2013 et encore des investissements sur 2014.

L'aménagement de la maison des associations pour 38 000 € sur 2012, la construction des terrains de tennis pour 60 000 € sur 2012, dans un 1^{er} temps, il peut y avoir aussi des études, qui sont nombreuses malheureusement quand on parle d'investissement, ou de projet d'investissement, et elles sont de plus en plus nombreuses puisqu'au delà des études classiques, on y retrouve des études d'impact sur la faune et la flore, presque systématiquement, et pour finir il y a aussi des études archéologiques. Cela fait que ça prolonge la durée de réalisation de ces investissements. Il faut aussi le reconnaître, quand on veut avoir un équilibre entre le fiscal, entre l'autofinancement du budget de fonctionnement, entre la réalisation de nos projets d'investissement, il faut également que l'on fasse du lissage pour retrouver un équilibre de manière à ce que notre gestion soit tout à fait conforme. Voilà ce que nous pouvons dire sur cette phase d'investissement.

Nous nous apercevons qu'en 2012 nous n'avons pas fait d'emprunts. Nous avons été uniquement sur notre autofinancement. En 2011, nous avons fait un emprunt 500 000 € et en 2010, 1 000 000 €. Nous sommes quand même sur une ligne assez linéaire depuis 2009. En 2007 et 2008, il y avait des investissements très importants et la municipalité a dû avoir recours à l'emprunt pour 6 millions d'euros et 5 millions en 2008. Cela a un petit peu perturbé l'équilibre financier à cette époque.

Nous allons continuer. Sur cette page, les éléments en gris sont les emprunts. Vous avez tout à fait ce que je viens de dire tout à l'heure, à savoir en début de mandat, des emprunts importants, et en fin de mandat, en 2012, pas d'emprunts. En 2013, nous devons réaliser évidemment un emprunt. En ce qui concerne le financement d'investissement, l'emprunt qui vient en dernier lieu, ce qui est le plus important, c'est l'évolution de l'autofinancement dans la partie inférieure du graphique qui est en jaune clair sur l'écran. Nous sommes sur l'autofinancement, un autofinancement qui a été progressif. C'est grâce à la rigueur de nos dépenses que nous avons pu maîtriser, que nous avons pu avoir un autofinancement pour réaliser une partie de nos dépenses d'investissement.

En vert, ce sont les recettes d'investissement, elles sont classiques, on y retrouve le fonds de compensation TVA. Nous y retrouvons également plusieurs éléments qui sont la taxe d'aménagement, on y retrouve des cessions de biens, nous les verrons tout à l'heure parce que nous les avons pris à part. Il y a aussi les subventions des recettes d'investissement qui viennent dans ce financement d'investissement.

En jaune, ce sont les prélèvements sur les fonds de roulement. Malheureusement, nous avons un fonds de roulement aujourd'hui qui est insuffisant. Mais nous faisons avec.

En ce qui concerne le produit de cession, nous voyons qu'en 2011, je ne vais pas dire que c'est marginal, parce que c'est aujourd'hui important de financer l'investissement, par les cessions de biens. Il n'y a pas que nous qui le faisons parce qu'aujourd'hui, nous nous apercevons que l'État opère aussi à des cessions de biens de son patrimoine. Aujourd'hui, nous sommes presque obligés d'en arriver là. En 2011, vous remarquerez que dans la cession de biens nous avons le terrain de la thalasso qui a apporté un ballon d'oxygène. Et en 2012, nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons un volume de cessions de biens, qui nous permet quand même dans notre financement d'investissement, de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2012.

Voilà pour la présentation assez succincte de cette page.

Il faut savoir qu'en 2007 - 2008, l'autofinancement était négatif. Il faut quand même le souligner.

Nous allons continuer. Nous sommes maintenant sur les budgets annexes.

Tout d'abord, le budget annexe de l'eau, le budget d'investissement est un budget qui est déficitaire de 571 540,18 €. Et le budget de fonctionnement est bénéficiaire 698 809,26 € pour un solde bénéficiaire de 195 314,50 €, voilà pour la présentation du budget de l'eau.

En ce qui concerne le budget annexe de l'assainissement, le budget d'investissement est de 86 709,30 €. Le budget de fonctionnement est de 739 079,36 € pour un solde bénéficiaire de 115 657,67 €.

Le budget annexe du port de plaisance, le budget d'investissement est de 67 463,84 €, il est déficitaire. Et le budget de fonctionnement est bénéficiaire pour 131 468,40 €. Avec évidemment le report d'exécution n-1 de 407 382,17 €. Nous avons un solde bénéficiaire de 471 386,73 €. Je pense que cette ligne budgétaire vous permettra de certainement faire des remarques tout à fait pertinentes.

Nous allons avancer. Le budget annexe des restaurants municipaux, le budget de l'investissement est déficitaire de 50 983 €, en fonctionnement 111 085,65 € il y a un report d'exécution de 209 127,30 €, pour un solde bénéficiaire de 47 057,85 €.

Nous passons au bac du passage, avec un budget d'investissement de 3 517,65 € et en fonctionnement de 18 005,10 €, un report de 44 181,04 € soit un total bénéficiaire de 65 708,79€. Il y aura peut-être un complément d'information à apporter concernant le Bac.

Pour terminer, il y a le CAC, avec un budget d'investissement bénéficiaire de 194 244,49 €. En fonctionnement 45 430 ,61 €, qui est bénéficiaire également. Et un solde de 39 407,07 €.

Voilà pour la présentation des budgets annexes. Je suis maintenant tout à fait disposé à recevoir vos remarques. J'ai essayé d'être le plus synthétique possible.

Il n'y a pas de remarques ? Nous pouvons passer au vote, alors.

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Encore plus synthétique que vous, parce que c'est affligeant. Lors du débat d'orientation budgétaire, nous vous avons dit que votre présentation laissait trop de place à l'approximation pour être sérieuse. Ce soir, nous en avons la confirmation avec des dépenses réelles d'investissement et des recettes qui sont à peine à 50 %. C'est affligeant. Cela s'explique en partie parce que vous annoncez à l'époque 2 500 000 € de cessions de biens, et vous nous annoncez-là que vous en avez fait à hauteur de 541 000 €. Heureusement que d'autres collectivités ont des taux de réalisation de budget bien supérieurs parce que sinon la situation économique que nous connaissons qui est déjà extrêmement désastreuse, on sait que les collectivités dans notre pays permettent l'investissement à hauteur de 80 %, hors dépenses militaires. Si toutes les villes et collectivités étaient comme Concarneau, ce n'est pas 5 millions de chômeurs qu'il y aurait mais on ne sait combien.

M le Maire :

Je vais vous répondre. Aujourd'hui quand on présente un budget d'investissement, et des projets d'investissement, nous devons inscrire la totalité de l'investissement. Maintenant, dans le réalisé, évidemment, je crois que je vous l'ai expliqué, on l'a vu, il y a des projets qui se réalisent sur 2 ans ou 3 ans. Oui, c'est du lissage administratif, c'est du lissage qu'il faut réaliser sur une période pluriannuelle. Et puis il y a aussi du lissage comptable, parce que nous avons besoin d'équilibrer nos comptes. Là aussi il faut en tenir compte. Je pense que ce que je vous ai donné tout à l'heure comme dépenses liées au mandat en 2012, c'était quand même significatif. Sur 2012, 2013 et 2014, quand je dis les aménagements extérieurs, le pavage de la Ville-close, on y pense déjà plus. On a l'impression qu'on l'a fait il y a 10 ans déjà. Mais non, en 2012, nous avons réglé le sol. C'est un budget d'investissement important qui sera réalisé sur plusieurs années. En ce qui concerne le pôle nautique, ce sera la même chose. Nous avons démarré en 2012, en 2013, ce sera certainement l'essentiel de la dépense, mais en 2014, on aura encore un solde à réaliser. Aujourd'hui, nous ne sommes pas uniquement sur une année civile, ou budgétaire pour engager nos dépenses d'investissement. Nous sommes sur plusieurs années. Par contre, nous sommes obligés d'inscrire totalement le budget d'investissement.
Inaudible..... micro non branché.....

M le Maire :

Ah peut-être, mais bon voilà, c'est....

Mme Ziegler :

Le Conseil général c'est plus de 90 %, la CCA ça doit être 74 %, nous sommes à peine à 50 %.

M le Maire :

Bien, est-ce que vous avez d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions ? Quand même !
Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Quand même, vous voulez qu'on cause de votre budget ? Pour dire la même chose tous les ans, ce n'est pas la peine, de toute façon nous n'allons pas repartir là-dessus. Il y a juste une petite question que je me posais au sujet de la Chap'L en Ville-close. Je crois me souvenir, mais peut-être que je me trompe. Ça avait été inscrit au budget 2012 ? Non ?

M le Maire :

Je vais vous répondre. En 2013 la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation intérieure de la Chap'L sera mandaté à hauteur de 18 500 €.

Mme Dieterlé :

C'est pour 2012 que je vous pose la question.

M le Maire :

En 2012 il n'y avait rien. En fonction des choix qui seront opérés, le début de la rénovation devrait démarrer début 2014, pour un budget d'environ 150 000 €.

Mme Dieterlé :

Il n'y avait rien en 2012 ?

M le Maire :

La rénovation de ce local va permettre l'accueil de spectacles et concerts pour une capacité de 100 places debout et 50 places assises. On a programmé la maîtrise d'œuvre en 2013 et pour 2014 la réalisation.

Mme Dieterlé :

Mais il y a eu des études en 2011. Les études ont été infructueuses ?

M le Maire :

Dans les derniers arbitrages peut-être que nous avons dû différer la réalisation de ce projet.

Mme Dieterlé :

C'est un petit peu dommage, ce que dit Mme Ziegler n'est pas faux. Elle est contente. Il y a des projets qui étaient en cours et pour lesquels des études relativement coûteuses ont été réalisées, je ne sais plus la date exacte mais je crois que c'était en 2012 ou peut-être en 2011. Il y a eu des projets pour lesquels il y a eu des études réalisées qui n'ont pas été inscrites dans les budgets. Maintenant on nous dit qu'il y a de l'argent en plus, et qu'on ne sait plus quoi en faire, c'est un peu dommage.

M le Maire :

On ne sait plus quoi en faire ?

Mme Dieterlé :

Si, vous savez quoi en faire, bien évidemment mais ce n'est pas forcément ce qui est pertinent. En tout cas, quand les études sont inscrites et que les budgets ne sont pas réalisés alors qu'il reste de l'argent, je trouve que c'est un peu dommage. Voilà. Sur le reste, on sait bien que ce sont des choix politiques, on n'est pas d'accord avec vous et on ne va pas refaire l'analyse de vos budgets. On ne va pas vous redire tout ce que l'on vous dit tous les ans. Du coup, on va vous laisser tranquille avec vos petits sous.

M le Maire :

Vous savez ce qui est important ? Je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les trois paramètres. Le paramètre fiscal, le paramètre d'autofinancement, et nos projets d'investissement. Je suis responsable des deniers publics. J'assume ma responsabilité et ça passe par la rigueur financière. La rigueur financière, c'est d'avoir une approche d'anticipation dans nos projets d'investissement. Et là je remercie entre autres, les services financiers et mon DGS, qui sont toujours en alerte financière, par anticipation. Et dans ce cas, dans l'année nous devons nous retrouver pour faire le point à un temps « T » sur nos investissements, notre autofinancement. Et nous devons corriger, s'il le faut certains éléments d'orientation, également avec les services puisque nous y retrouvons Xavier Calvarin, l'adjoint aux travaux d'abord, parce que les travaux et les engagements de projets de réalisation sont des éléments d'investissement importants sur les grands projets structurants de notre mandat.

Mme Dieterlé :

On peut avoir la même rigueur et faire une autre politique.

M le Maire :

Pardon !

Mme Dieterlé :

C'est vous qui m'avez coupé la parole, M le Maire. Donc, on peut avoir la même rigueur avec une autre politique.

M le Maire :

C'est un choix. Oui, Nicole Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Ce que je regrette, c'est que la dimension insertion n'ai pas été travaillée au niveau des marchés publics au niveau des services de la ville. Ça a été à un moment donné à l'étude. Je pense qu'il y a des collectivités qui ont donné un coup d'accélérateur là-dessus et je pense que nous pouvons mieux faire au niveau de tout de qui est insertion. Nous avons des associations actives qui travaillent sur la ville. Nous avons signé le pacte territorial pour l'emploi, je pense que là, il faut aller plus loin dans nos démarches.

M le Maire :

M Calvarin.

M Calvarin :

Juste pour répondre à Nicole. Sur le pôle nautique notamment, certains corps de métier ont été justement sollicité pour avoir une part de salariés en situation de handicap. Pour les marchés publics que nous passons pour les jardins notamment, nous privilégions aussi systématiquement les organismes qui utilisent du personnel. C'est pour cela que je ne comprends pas trop la question.

Mme Le Thellec :

En fait le Conseil général permet aux villes de signer une charte pour l'insertion, et effectivement, il y a des actions faites, mais il faut que nous puissions travailler cette dimension de manière concertée avec les partenaires au niveau de l'insertion, c'est tout.

M le Maire :

Il faut savoir qu'aujourd'hui, que ce soit le Conseil général, que ce soit CCA, ou que ce soit la ville, c'est dans nos cahiers des charges vis à vis des entreprises. C'est intégré dans les marchés publics. Je ne sais pas si c'est une obligation, Mme Lemonnier, mais systématiquement, dans le cahier des charges nous retrouvons ce paramètre d'insertion concernant le personnel.

M Calvarin :

C'est le cas uniquement pour certains corps de métier lorsque justement on sait que l'on peut trouver dans ces corps de métier des gens en situation d'insertion ou de handicap, parce que les deux sont pris. Par contre, il y a certains corps de métier qui sont tellement spécialisés que si jamais on met cette option-là, automatiquement les entreprises ne répondent pas parce qu'elles n'ont personne justement dans ces situations-là. Pour les corps de métier très techniques on ne peut pas le mettre. C'est d'ailleurs la maîtrise d'œuvre qui nous le déconseille pour pouvoir toucher les entreprises qui sont à ce niveau-là de technicité. Après il y a des corps de métier où il est plus facile de trouver des entreprises de cette nature-là donc là on le met.

M le Maire :

Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On peut passer au vote ? Vote auquel je ne participe pas. Il semblerait que je dois disparaître. Je vais laisser mon 1^{er} adjoint présenter la suite, donc du budget principal au budget annexe du CAC. Je m'en vais.

Officiellement, c'est très protocolaire, je laisse la parole à mon 1^{er} adjoint François Besombes qui va vous présenter le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes. Je vous laisse valider ou pas ces budgets.

M le Maire quitte la salle du conseil municipal pendant les votes du compte administratif et donne la présidence de la séance à M François Besombes, 1^{er} adjoint.

M Besombes :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2012 vous ont été transmis avec la note de synthèse.

Le compte administratif 2012 du budget principal présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement soit un excédent de recettes d'un montant de 2 652 118,29 €.

En section d'investissement soit un déficit de recettes d'un montant de 1 844 276,68 €.

Les dépenses d'investissement reportées s'élèvent à 2 175 518,39 €. Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2013.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 98 % pour atteindre 22 690 781,42 € contre 22 848 727,19 € en 2011 soit une diminution de 0,7 %. Cette diminution est relative, car après retraitement des dépenses de fonctionnement 2012 concernant :

- la transat Concarneau Saint-Barth en 2012 (178 708,75 €) ;
- la participation de la ville au SIVU en 2011 (875 K€) ;
- le mandatement de factures du chauffage urbain de 2011 sur 2012 (380 K€) ;

Nous obtenons une augmentation des dépenses réelles de 0,7 %.

Avec une exécution budgétaire de 101,6 %, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 26 568 160,76 € contre 27 985 812,39 € en 2011, soit une différence de - 1 651 634,17 € (-5,07 %).

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2012 s'élève à 2 652 118,29 € contre 2 975 044,06 € en 2011.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus, sur le budget principal.

Qui est pour ?

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget de l'eau)
----	--

M Besombes :

Le compte administratif 2012 du budget annexe de l'eau présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, les recettes sont de 2 419 070,07 € et les dépenses sont de 1 752 404,90 €, soit un excédent de recettes d'un montant de 666 665,17 €.

En section d'investissement, les recettes sont d'un montant de 970 244,90 € et les dépenses sont d'un montant de 1 441 595,57 € soit un déficit de recettes d'un montant de 471 350,67 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus sur le budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M Besombes :

Le compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement les recettes sont d'un montant de 1 490 397,88 € et les dépenses d'un montant de 890 503,93 €, soit un excédent de recettes d'un montant de 599 893,95 €.

En section d'investissement les recettes sont d'un montant de 1 907 664,21 €, et les dépenses 2 291 900,49 € soit un déficit de recettes d'un montant de 384 236,28 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus pour le budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

19	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du port de plaisance)
----	--

M Besombes :

Le compte administratif 2012 du port de plaisance présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement les recettes sont d'un montant de 829 717,62 € et les dépenses d'un montant de 603 230,94 € soit un excédent de recettes d'un montant de 226 486,68 €.

En section d'investissement les recettes sont d'un montant de 313 625,57 € et les dépenses sont d'un montant de 68 725,52 €, soit un excédent de recettes d'un montant de 244 900,05 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus du budget annexe du port de plaisance.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

20	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du bac du passage)
----	---

M Besombes :

Le compte administratif 2012 sur le budget annexe du bac du passage présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement les recettes sont d'un montant de 218 245,22 €, en dépenses, elles sont d'un montant de 193 401,29 €, soit un excédent de recettes d'un montant de 24 843,93 €

En section d'investissement, les recettes sont d'un montant de 107 342,21 € et les dépenses d'un montant de 66 482,35 € soit un excédent de recettes d'un montant de 40 859,86 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus sur le budget annexe du bac du passage.

Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS).

Conseil municipal du 27 juin 2013

21	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget des restaurants municipaux)
----	--

M Besombes :

Le compte administratif 2012 des restaurants municipaux présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement les recettes sont d'un montant de 1 507 442,31 € et en dépenses d'un montant de 1 553 151,44 €, soit un déficit de recettes d'un montant de 45 709,13 €.

En section d'investissement les recettes sont d'un montant de 147 791,86 € et les dépenses d'un montant de 55 024,88 €, soit un excédent de recettes d'un montant de 92 766,98 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus sur le budget annexe des restaurants municipaux.

Qui vote pour ?

Les votes contre ?

Et les abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Mme LE THELLEC) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

22	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2012 (budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

M Besombes :

Le compte administratif 2012 du centre des arts et de la culture présente les résultats suivants :
En section de fonctionnement les recettes sont d'un montant de 532 529,86 €, les dépenses d'un montant de 511 770,02€ soit un excédent de recettes d'un montant de 20 759,84 €.

En section d'investissement les recettes sont d'un montant de 391 233,58 € et les dépenses d'un montant de 372 586,35€, soit un excédent de recettes d'un montant de 18 647,23 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 juin 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats du compte administratif 2012 présenté ci-dessus sur le budget annexe du centre des arts et de la culture.

Les votes pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie. Je crois que j'ai terminé.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M Besombes :

Je vous redonne la parole M le Maire.

M le Maire :

Je vous remercie.

Je vais essayer de retrouver le fil.

M Besombes :

Nous sommes à la reprise des affectations des résultats de l'exercice, il s'agit du point n° 23.

M le Maire :

Ces délibérations concernent les reprises et affectations des résultats de chaque budget, nous avons tout d'abord le budget principal.

Conseil municipal du 27 juin 2013

23	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget principal
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

24	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe de l'eau
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

25	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

26	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du port de plaisance
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

27	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du bac du passage
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD).et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS)

Conseil municipal du 27 juin 2013

28	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Mme LE THELLEC) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 27 juin 2013

29	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Je vais laisser la parole à Mme Lemonnier qui va nous présenter les budgets supplémentaires 2013.

30	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget principal
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Y-a-t-il des questions ?

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Je voulais une explication concernant les restaurants municipaux. À quoi correspond le chiffre de 105 709,13 ?

Mme Lemonnier :
C'est la compensation de la baisse de recettes du restaurant municipal. Il y a une baisse dans les recettes.

Mme Le Meur Marie :
C'est une baisse due à quoi ?

M le Maire :
M Malléjacq.

M Malléjacq :
Sur les 105 000 €, il y a aussi une somme de 45 000 € qui est affectée à la reprise des déficits que nous avons pu constater précédemment dans la présentation des comptes administratifs. D'autre part, on constate effectivement, par rapport aux recettes, qu'on avait anticipé une diminution en particulier par rapport au portage des repas. Il y a moins de rationnaires. Nous avons été obligés de corriger les recettes qui ont été initialement prévues. Il n'est pas toujours évident de prévoir au niveau du BP les recettes qui ont une part aléatoire. C'est la raison pour laquelle nous avons affecté une correction cette année.

M le Maire :
Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Mardi soir, nous avons eu le conseil d'administration du CCAS et la question du service de portage de repas a été évoquée, sachant que la baisse des repas est constatée. Elle n'est pas seulement constatée à Concarneau, elle a été constatée à Rosporden aussi. Du coup, nous nous sommes posés la question de savoir pourquoi il y avait une baisse, et nous avons décidé de faire une étude et de voir si on ne pouvait pas réfléchir à des quotients familiaux pour pouvoir peut-être toucher plus de personnes. Il s'avère que le prix proposé de 8,6 € va être trop cher, au bout d'un mois d'utilisation du service, les gens arrêtent. Sur la ville de Concarneau il y a des personnes qui ont des revenus suffisants pour pouvoir s'offrir des repas avec des services privés. Le service de CCAS est un service public. C'est à nous maintenant de voir ce qui se passe. Pourquoi il y a une baisse ? Et que pouvons nous apporter comme réponse par rapport à cette baisse ? Je ne pense pas que ce soit le portage de repas qui soit uniquement responsable du déficit. Je tiens à le dire quand même.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dietelé :

Je suis également intervenue en ce sens au CCAS, parce qu'en fait j'avais entendu des choses en commission des finances sur le fait que ça coûtait trop cher à la ville. Comme vient de le dire Nicole, ce n'est sans doute pas seulement le fait du portage des repas qui est déficitaire, il y a aussi les classes découvertes etc... Je suppose que ça engendre moins de recettes mais ça engendre aussi sans doute moins de dépenses mais qui n'apparaissent peut-être pas de cette façon-là. En tout cas, ce que je voulais dire aussi, j'avais posé la question au service des finances, parce qu'il y avait aussi une question qui avait été litigieuse au cours de la commission des finances, à savoir la gratuité pour les bibliothèques pour les - de 18 ans, à quoi on affectait une perte de recettes de 11 000 €. Or, il s'avère que cette perte n'est pas complètement imputable à la gratuité des - de 18 ans, sinon cela voudrait dire qu'il y a au moins 1 000 jeunes de - de 18 ans qui sont inscrits à la bibliothèque. Malheureusement, ce n'est pas le cas, parce que je pense qu'ils payaient 10 ou 11 €. Après, le service financier m'a répondu que la gratuité pour les - de 18 ans n'était imputable que pour 3 ou 4 000 €. Mais que le reste de la différence, c'était une estimation un petit peu haute des inscriptions potentielles à la bibliothèque.

M le Maire :

Qui voulait intervenir ? M Carduner.

M Carduner :

Oui, merci. Nous voyons avec plaisir que vous avez concrétisé l'achat du terrain pour le SDIS.

M le Maire :

Pas encore non.

M Carduner :

Ah bon ! Justement je voulais poser la question et je voulais savoir si c'était toujours au même endroit. Je vais faire un petit flash back, je vous rappelle qu'en 2009 M Besombes n'avait pas de mots assez durs pour les conditions structurelles déplorables existantes au demeurant du centre de secours de Concarneau, avenue de la Gare. Nous concédons volontiers honnêtement que ces conditions posaient soucis. Croyez bien que ce sujet constituait pour nous une priorité. Nous avons d'ailleurs réagit immédiatement, engagé et réalisé des améliorations, ce qui était possible alors de faire, pour essayer de faire en sorte que le vécu soit le meilleur possible. Mais pour remédier définitivement à cette situation pénible, tous, nous avons procédé dans le cadre du PLU, à la réservation d'un terrain à la sortie de Concarneau, pour bâtir un nouveau projet, un nouveau centre de secours. Nous constatons malheureusement, que 5 ans plus tard, nous en sommes toujours au niveau du projet. Nous connaissons les difficultés et le temps nécessaire pour faire aboutir un tel projet structurant, il est dommage que vos indignations de 2009, sincères au demeurant, sûrement, soient restées vaines pendant ces 5 longues années. Peut-être aujourd'hui, seriez-vous enclin à être un petit peu plus modérés dans vos propos et vos jugements.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Aucunement. Aucunement, il y a eu un terrain de réservé et quid de l'avancée d'un projet à l'époque, pas le début d'un, d'accord ? Il a fallu que la municipalité en place prenne contact avec le SDIS, constitue un SIVU, et ne dites pas non. Réserver un terrain, il n'y a rien de plus simple. Il suffit de faire une réservation au PLU. Alors que constituer l'accord entre les communes participantes, puisqu'il y a la Forêt-Fouesnant et Trégunc, chercher le SDIS pour que l'on se mette d'accord sur le lancement du projet et jusqu'à aujourd'hui, pas une seule seconde n'a été perdue par la municipalité ou par le SIVU. Simplement, il y a dans l'ébauche d'un tel projet, des impératifs en terme d'étude d'impact. Aujourd'hui, on nous demande une étude d'impact concernant les impacts environnementaux mais aussi une étude archéologique. Ce sont toutes sortes d'études qui font que le projet a été décalé et même le SDIS, de lui-même a bloqué à un moment donné, et a retiré son permis de construire de façon à le revoir parce que ses besoins

allaient évoluer, ce qui a fait décaler le projet de 4 - 5 mois. Mais par la mairie, les autres communes et le SIVU, pas une seconde n'a été perdue. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que l'étude archéologique va être réalisée en octobre, et les premiers coups de pioches pourront être donnés en décembre. Le projet sera lancé...

...inaudible....

M Besombes :

Comment ?

Mme Ziegler :

Inaudible, micro non branché...

M Besombes :

Non, non, l'étude archéologique va être réalisée. Elle va durer 8 à 10 jours. Et comme le permis est accordé, la construction pourra être lancée. Sachez, M Carduner, que très régulièrement, lorsque je rencontre les pompiers, j'exprime le regret de ne pas pouvoir aller plus vite sur le dossier. En effet, le centre de secours dans lequel ils sont restés bien trop longtemps, n'est pas à la hauteur de l'engagement qu'ils ont dans leur profession. Je regrette bien que l'on ne puisse pas avancer plus rapidement sur le sujet. Et j'espère que les dispositions que j'ai entendues sur la simplification des projets pourront enfin être réalisées puisqu'il devient très dur de pouvoir faire dans cette société, c'est très compliqué.

M le Maire :

Pour compléter, c'est vrai qu'en ce qui concerne cette étude d'impact sur la faune et la flore, ce sont les services de l'État, et la DREAL en particulier qui sont débordés. Et en ce qui concerne l'étude archéologique, il s'agit de l'INRAP qui nous dit qu'ils viendront en octobre. Nous nous apercevons que les services de l'État sont débordés par rapport aux formalités administratives qu'ils doivent mettre en place. Ils n'ont peut-être pas les structures aujourd'hui pour répondre rapidement à ces contraintes. Malheureusement, la collectivité et nous-mêmes pour ce centre de secours, nous en subissons les conséquences et nous en sommes franchement très désolés. Mais néanmoins, nous avons prévu quand même sur le budget supplémentaire, l'achat de ce terrain sur 2013. Notre conviction est de réaliser cette cession cette année.

Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

J'ai une question qui concerne la page 12-1. Dans le chapitre 20, on parlait des études tout à l'heure et là il y avait déjà des lignes concernant des frais d'étude pour 86 000 €. Des frais d'étude à nouveau pour 143 000 €, il y a une 4^e ligne qui est difficile à déchiffrer, et où il est question de 16 626 € supplémentaires, pour quelque chose qui s'appelle, « conc dr sim bre licence marc pre ». Si je pouvais avoir la précision sur cette étude supplémentaire ? C'est à la page 12-1.

M Besombes :

De quelle rubrique il s'agit ?

M Le Coz :

C'est tout en haut, c'est dans le chapitre 20.

M le Maire :

Nous allons demander à notre service financier. Peut-être qu'il a la réponse.

Mme Depoid :

Il a la réponse.

M le Maire :

Parlez un peu plus fort.

M Marc :

Pas de micro... Concession, droit, brevets et assimilés

M Besombes :

C'est de l'informatique ? Ce sont des licences informatique.

M le Maire :

Et pour être plus précis ?

M Marc :

Ce sont les logiciels. *Pas de micro.... difficilement audible....*

M le Maire :

Bien est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget supplémentaire ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Concernant la voirie et l'aménagement de la rue des Sables Blancs, est-ce que les 93 200 € qui sont sur le budget supplémentaire sont bien en plus de ce qui a déjà été fait ? D'autre part, j'ai relu attentivement toutes vos déclarations dans la presse ces dernières années. Vous nous avez annoncé l'ouverture de la thalasso en mars 2011, en mars 2013, en juin 2013, et j'ai loupé des épisodes, mais est-ce que vous pouvez nous faire le point ce soir là-dessus ?

M le Maire :

La 1^{ère} question peut-être sur un engagement financier et les travaux ?

M Calvarin :

Sur les 91 000 €, ce n'est pas du budget supplémentaire, c'est parce que nous avons anticipé essentiellement sur le parking qui servira aussi de bassin tampon qui était prévu pour la 2^e tranche, et pour que nous soyons pas saturés au niveau des parkings nous avons demandé aux entreprises de pouvoir le faire dès la 1^{ère} tranche. Ça nous ramène quand même une capacité de stockage beaucoup plus intéressante. Nous arrivons à plus de 60 000 € pour ce parking d'été. Ce qui a été rajouté, c'est uniquement le système d'arrosage des espaces verts devant, qui avait tout simplement été oublié au marché pour 24 000 €, sinon pour le reste, c'était dans le budget de la 2^e tranche.

M le Maire :

En ce qui concerne la thalasso proprement dite, vous avez pu remarquer que cette thalasso est bien avancée en ce qui concerne les résidences de tourisme en temps que telles, ainsi que les appartements en toute propriété. En ce qui concerne les abords, vous avez pu remarquer également que nous avons bien avancé. C'est un gros projet. Maintenant, en ce qui concerne la livraison de cette thalasso, je crois que ça a été annoncé pour mars - avril, au printemps 2014. Il faut savoir qu'il y a eu des intempéries qui ont malheureusement prolongé la livraison de ces appartements. Aujourd'hui, ce que nous pouvons dire, c'est que le délai qui avait été annoncé est prolongé dans le temps, puisqu'il est annoncé aujourd'hui, sur mars - avril 2014. Je parle bien de la thalasso en temps que telle.

Mme Ziegler :

Et la livraison des appartements ?

M le Maire :

J'étais encore ce matin en train de visiter. Ils sont en train de faire la réception entre les entreprises et Eiffage. Le mobilier devrait être installé dans le mois de juillet, voilà ce que l'on m'a dit. Et vers le mois de juillet ou août, les logements seront livrés.

Mme Ziegler :

Franchement, parce qu'à cette heure-ci je peux me permettre, vous savez que certains concarnois sont de très mauvaises langues et qu'un bruit court que comme l'hiver a été très

pluvieux, et que le terrain était, comme chacun le sait, un petit peu humide, il y aurait des remontées qui font que certains appartements ne sont plus dans une qualité extraordinaire. Est-ce vrai ? Je n'en sais rien, je n'ai pas visité.

M Besombes :

Nous n'avons rien constaté de tel.

M Carduner :

.... les pieds dans l'eau !

M le Maire :

J'y suis allé ce matin, je n'ai pas vu d'inondations. À partir de là, nous ne sommes pas concernés directement en tant que collectivité.

Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je ne peux pas laisser passer les remarques de Mme Ziegler. Je trouve que c'est un peu gonflé de votre part. Excusez-moi les copains de faire ce genre de remarque alors que c'est vous qui avez fait le projet. Alors que la mairie actuelle nous vend depuis des années, un truc qui n'existera jamais. On n'arrête pas de le dire et on attend toujours les 100 emplois prévus. Si c'est construit sur une zone inondable, tout le monde le savait depuis l'éternité des temps, nous on en a vraiment marre d'entendre parler de ce truc-là, que ce soit de ce côté-là ou de ce côté-là. Franchement, c'est l'arnaque du mandat, du précédent et de celui-ci. Vraiment, il y en a ras le bol. Quand on voit les budgets supplémentaires qui s'ajoutent aux budgets supplémentaires pour faire des opérations de valorisation du site pour des gens qui ont acheté ces appartements, et pour Eiffage, franchement je suis scandalisée, et j'en perds mes mots.

M le Maire :

Je pense que ce n'est pas nécessaire de répondre.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Nous sommes sur le budget supplémentaire du budget principal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 10 ABSTENTIONS (Mme PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS)

M le Maire :

Bien Mme Lemonnier, est-ce que vous pouvez poursuivre concernant le budget supplémentaire de l'eau ?

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 10 ABSTENTIONS (Mme PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS). M DEBUYSER s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Ensuite, le budget annexe de l'assainissement.

Conseil municipal du 27 juin 2013

32	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, des remarques sur l'assainissement ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 10 ABSTENTIONS (Mme PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS). M DEBUYSER s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Le budget annexe du port de plaisance.

Conseil municipal du 27 juin 2013

33	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du port de plaisance
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 10 ABSTENTIONS (Mme PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS). M DEBUYSER s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Le bac du passage.

Conseil municipal du 27 juin 2013

34	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du bac du passage
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 10 ABSTENTIONS (Mme PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS). M DEBUYSER s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Le budget annexe des restaurants municipaux.

35	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe des restaurants municipaux
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 1 CONTRE (Mme DIETERLE) et 12 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS, MM LAHUEC, LECOZ) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (M COLIMARD).

M le Maire :
Nous allons quitter les finances. Ah non, mais c'est Nicole Le Thellec qui intervient. Ce n'est pas cela ? Il reste le budget supplémentaire du CAC.

Conseil municipal du 27 juin 2013

36	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2013 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Alors, Mme Le Thellec, sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2012, utilisation des fonds.

37	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2012 - utilisation des fonds
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il y a peut-être des remarques ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
C'est une question parce que le total que vous présentez, ce n'est pas 198 000 €. Je suppose que la prise en charge du fonctionnement du CCAS, c'est seulement une partie. Elle devrait être indiquée plus clairement, la partie d'attribution au CCAS, qui relève de la dotation de solidarité urbaine, sinon on est perturbé. Si je fais bien mes calculs, ça doit faire dans les 40 000 €.

Mme Le Thellec :
En fait tu souhaiterais avoir le pourcentage de la répartition par rapport aux différents financements ? C'est un calcul savant.

M le Maire :
On pourra vous le donner plus tard.

M Colimard :
Ce sera hors les clous parce que c'était juste avant la fin du 2^e trimestre.

Mme Le Thellec :
Ce que je relève, c'est qu'elle n'augmente pas beaucoup cette dotation.

M le Maire :
Elle aurait plutôt tendance à diminuer. Il n'y a pas de vote, nous tournons donc la page, avec des demandes de remboursement et de remise gracieuse sur le budget annexe de l'eau, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 27 juin 2013

38	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et remise gracieuse - budget annexe de l'eau
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
C'est juste une remarque. Il me semble qu'avant ça passait en commission des finances.

Mme Lemonnier :
Oui, effectivement mais nous n'avons pas eu le dossier assez tôt pour le passer en commission des finances, c'est pour cela que nous l'avons passé en municipalité.

M le Maire :
Bien, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Demandes de remises gracieuses sur le budget annexe de l'assainissement, Mme Lemonnier.

39	Moyens généraux - finances : demande de remboursement et remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il y a des remarques ? Oui.

M Lahuec :
Je souhaiterais avoir une explication pour laquelle Jean-Pierre Lame n'est pas concerné sur l'assainissement. Y-a-t-il une raison pertinente ?

Mme Lemonnier :
Il doit avoir une fosse septique, et ne pas être raccordé au réseau d'eaux usées.

M Lahuec :
Merci.

M le Maire :
Il n'y a pas d'autres remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
M Besombes, attribution de subvention pour l'achat de bacs récupérateurs d'eau.

40	Développement durable : attribution de subvention pour l'achat de bacs récupérateurs d'eau
----	--

MBesombes :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce que vous avez des questions ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
Une question un peu pernicieuse. Est-ce que dossier n'aurait pas dû passer en commission développement durable ? Ça aurait fait fonctionner la commission.

M Besombes :
C'est déjà passé puisque c'est passé l'année dernière.

M le Maire :
Il faut savoir qu'en 2012, entre autres, il y a eu 23 demandes de subventions qui ont été déposées. 17 pour des bacs de 200 à 500 litres et 6 pour des plus grands de 501 à 1000 litres. La dépense d'attribution de subventions a été de 580 €.

M Besombes :
Le prix d'un bac varie entre 150 et 300 €.

M le Maire :
Il n'y a pas d'autres remarques ? Oui, M Lahuec.

M Lahuec :
Ce message est plutôt adressé à M Jean-Michel Debuyser. Jean-Michel, bonjour, effectivement dans le développement durable, on fait des attributions de subventions pour l'achat des bacs récupérateurs. Mais est-ce que vous pouvez nous toucher un mot sur les nouvelles constructions. Est-ce qu'il y a un développement des réserves plus importantes avec les nouvelles constructions dans ce cadre-là ?

M le Maire :
M Lahuec, quel est le rapport avec le bac récupérateur d'eau ?

M Lahuec :
Justement, c'est le même problème. Mais c'est une information que je souhaiterais avoir, dans la continuité de cette démarche par rapport aux constructions neuves.

M le Maire :
D'accord, j'ai compris. M Debuyser.

M Debuyser :
Dans le cadre des permis de construire, pratiquement personne ne demande un bac récupérateur d'eau. Ensuite, est-ce qu'ils le montent eux-même, je n'ai pas de déclaration de travaux non plus à ce sujet. Cela ne veut pas dire qu'ils ne le font pas, mais dans le cadre du permis de construire, non.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Ce que je voulais savoir, peut-être que la réponse a déjà été donnée. Mais les arrosages municipaux, est-ce que c'est fait avec de l'eau récupérée ou pas ?

M le Maire :

M Calvarin.

Mme Dieterlé :

Ecoutez les questions, M Calvarin. Il faut les écouter. Je voulais savoir si les arrosages municipaux étaient faits avec de l'eau récupérée.

M Calvarin :

Il y a quelques sites, il y a par exemple le terrain du Vuzut pour le rugby, pour le tennis nous avons aussi envisagé de le faire, mais ce n'est pas forcément très rentable. Techniquement, on voit au Vuzut, par exemple, nous avons une consommation d'eau assez importante malgré la bâche. Le problème que nous avons avec ces bâches de rétention d'eau c'est qu'elles ont un stockage limité. Quand il pleut, nous avons pas forcément besoin d'arroser, là on la stocke, et ensuite quand on arrive en période sèche, une fois que la bâche est vide, on passe automatiquement sur le réseau d'eau potable de la ville. On s'aperçoit que les économies sont de l'ordre de 15 %. On collecte toutes les eaux de pluie au Vuzut.

M le Maire :

Bien est-ce que la réponse est satisfaisante ? Est-ce que nous pouvons voter cette attribution ? Ça n'a pas été fait, je pense.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :

M Besombes pour la SEMAEB.

Conseil municipal du 27 juin 2013

41	Moyens généraux - finances : cession des actions SEMAEB (société d'économie mixte pour l'aménagement de la Bretagne)
----	--

MBesombes :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Besombes.

Il y a des remarques ? Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Le dernier point si vous le voulez bien, je vous demande encore un peu d'attention pour terminer ce conseil municipal. Il s'agit du vœu.

42	Vœu pour la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires présenté par le conseil municipal de Concarneau
----	---

M le Maire :

Je ne sais pas si vous vous souvenez, au dernier conseil municipal, nous étions intervenus sur un vœu concernant la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. À ce titre, nous avons émis l'idée de rédiger un vœu, et il y avait eu la présentation de 2 vœux et ce qui avait été souhaité par le conseil municipal, c'est qu'il y ait la rédaction d'un seul vœu. Après concertation, je vous sou mets le vœu qui a été proposé.

(lecture du rapport)

Si vous n'avez pas de remarques, oui, Mme Depoid.

Mme Depoid :

À cause des aléas professionnels de leurs parents, sur mes 5 petits enfants, les 3 aînés, après l'espagnol en Argentine baignent désormais dans le Ch'ti, la suivante démarre le Catalan et le petit dernier maîtrise déjà le Mandarin. Vous comprendrez donc que je n'ai rien contre les langues, l'anglais, langue universelle, le breton bien sûr, même si par ailleurs je déplore qu'ils maîtrisent si mal (comme beaucoup de leurs congénères) le français, à l'écrit surtout, grammaire et orthographe comprises. Ceci dit, concernant le vœu proposé ce soir au Président de la République, comment pourrais-je me permettre de le conseiller de ma petite base communale, surtout pour une question impliquant la constitution et dont les répercussions ne sont pas évaluées. Sauf erreur, nous avons des députés et sénateurs qui sont nos représentants, voire quelques instances intermédiaires comme le Conseil général et le Conseil régional. Au mieux, c'est auprès d'eux que devraient remonter de telles demandes.

Je m'abstiendrai donc sur ce vote.

M le Maire :

D'autre interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :

Ma réflexion sur le sujet, c'est qu'il faut s'interroger en profondeur sur le sens des engagements. Les vertus républicaines sur lesquelles s'énonce cette charte, vertus rappelées dans la présentation de délibération : liberté, égalité, fraternité - ces vertus ne vont pas de soi... ne sont pas automatiques. Il y a les textes... et l'usage que l'on en fait... les pratiques. Il y a les principes et la réalité... et comme en toute chose, il y a à examiner les tenants et les aboutissants... ce que la vie concrète se charge de nous rappeler, comme la question de la structure nouvelle du CCAS l'a mis en évidence.

Aussi, sur le sujet, je choisis l'option qui présente cette charte comme un outil supplémentaire pour affirmer le droit à l'existence des langues et cultures régionales rendues minoritaires.

Je fais ce choix à partir de la réflexion que nous nous enrichissons des différences et non pas de leur nivellement, et pour le coup de la diversité faite de langues, des cultures, des supports et des rapports humains, le tout énoncé au pluriel.

Sinon, c'est le danger des spéculations communautaristes (y compris des communautarismes régionaux), spéculations qui alimentent artificiellement les tensions, les replis, et sont autant de diversions pour ne pas se coltiner les dimensions politiques utiles des problèmes à résoudre.

Bref, je suis pour une République, Une politiquement et Plurielle culturellement.

En résumé, c'est l'esprit de la 6^e République à laquelle j'aspire, et c'est dans cet esprit que je voterai cette résolution.

M le Maire :

Merci M Colimard. M Le Coz.

M Le Coz :

Je voterai le vœu de ce soir, mais vous vous souvenez, M le Maire, il y a un an et demi, je vous avais demandé que le conseil municipal vote un vœu en faveur de la réunification administrative de la Bretagne. Comme je vois que vous êtes dans de bonnes dispositions, je proposerai un vœu à nouveau au mois de septembre pour la réunification administrative de la Bretagne en allant peut-être un peu plus loin, parce qu'effectivement si on en appelle à M le Président de la République, on peut demander à ce que la structure administrative de la France soit simplifiée, et l'idée, c'est de passer de 22 régions à 15 régions. C'est une source d'économie. Nous sommes actuellement en train d'essayer de faire des économies au niveau national, ce serait une source d'économies remarquable et ça permettrait de rendre à la Bretagne, ses 5 départements historiques. Je voterai et je vous propose que l'on puisse préparer ensemble, le vœu qui sera voté en ce sens, au mois de septembre.

M le Maire :

Si vous le voulez bien nous allons procéder au vote concernant ce vœu.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes DEPOID, LEMONNIER, BAQUE, BILLET, M DEBUYSER) M QUILLIVIC ne prenant pas part au vote.

Mme Le Port :

M le Maire, juste un petit mot pour rappeler que tous les élus sont invités à la boum du conseil municipal des enfants, dimanche. Quitte à se quitter pour les vacances, autant le faire sur un moment convivial.

M le Maire :

M Calvarin.

M Calvarin :

Tout à l'heure nous avons eu une minute de silence à la mémoire de Daniel Michel. Je veux juste rappeler parce que peut-être que les personnes dans la salle ne savent pas qui il était. C'était un conseiller municipal qui a créé Bekanature. C'était quelqu'un grâce à qui il y a des circuits VTT sur Concarneau, que l'équipe précédente avait mené à bien et pour lequel Daniel Michel s'était beaucoup investi. Il s'était beaucoup investi aussi sur l'interconnexion de tous les réseaux au niveau de ces activités de plein air. C'était peut-être intéressant de rappeler qu'il a marqué de réalisations, la ville de Concarneau lors de son passage à la mairie de Concarneau.

M le Maire :

Merci. Pour conclure, je vous souhaite une bonne soirée ou une bonne nuit, mais aussi de bonnes vacances pour ceux qui doivent partir. Et en ce qui concerne le prochain conseil municipal, on se revoit si vous le voulez bien, en septembre.

La séance est levée à 22h50.